

C H A P I T R E VI

EVALUATION SYSTEMATIQUE DES RESULTATS OBTENUS

Rappelons que les objectifs de la mise en place du système éducatif actuel étaient de donner aux enfants de toutes les couches sociales des chances égales non seulement d'accéder à l'enseignement, mais encore de poursuivre et de réussir leurs études et, par la suite, de s'élever dans l'échelle sociale. La généralisation de ce système (à partir de 1962) étant relativement récente, il est peut-être trop tôt pour obtenir des résultats vraiment concluants. Cependant, dans le présent chapitre, nous examinerons, à partir des données statistiques, dans quelle mesure le nouveau système a déjà neutralisé l'influence de certains facteurs d'inégalité des chances scolaires. Mais auparavant, nous étudierons ces facteurs eux-mêmes.

A. FACTEURS D'INEGALITE DES CHANCES DEVANT L'EDUCATION

Certains de ces facteurs sont relatifs à l'origine sociale, d'autres au milieu familial et scolaire.

1. Facteurs relatifs à l'origine sociale

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses études sont effectuées pour tenter d'élucider le rapport entre l'origine sociale et les résultats scolaires. Dans un grand nombre de ces études, on utilise, le plus souvent, les classes sociales comme indice d'ensemble de l'origine sociale.

Ces classes sont, le plus fréquemment, réparties en trois catégories : classes a) supérieure, b) moyenne et c) inférieure. Celles-ci correspondent, en gros, aux catégories suivantes : a) grands

entrepreneurs, cadres supérieurs, hauts fonctionnaires, membres des professions libérales ; b) cadres moyens et subalternes, autres fonctionnaires, employés, artisans, commerçants ; c) ouvriers et travailleurs manuels analogues.

"Cette répartition, remarque Hans Grundin, reflète grandement la vision traditionnelle du statut social des catégories des professions. Celui-ci est lié à l'importance du revenu et aussi au niveau d'instruction et à la position de la catégorie professionnelle dans la hiérarchie sociale."¹

En effet, socialement et dans l'opinion générale, les diverses professions sont classées et estimées les unes par rapport aux autres suivant une certaine hiérarchie. Ainsi, par exemple, "par suite de préjugés sociaux, les professions libérales sont considérées 'supérieures' aux professions manuelles". Toutefois, cette hiérarchie professionnelle varie selon les milieux, les pays et les époques. Dans certains pays, par exemple, "les avocats ont baissé", tandis que "les ingénieurs ont monté dans l'échelle sociale"².

Au lieu du terme "classe sociale", les sociologues suédois utilisent un concept vague : "groupe social" (socialgrupp). Ainsi, les trois catégories exposées ci-dessus sont dénommées : a) groupe social 1, b) groupe social 2, c) groupe social 3.

La répartition de la population uniquement en trois classes ou groupes sociaux semble arbitraire et, surtout, schématique. Néanmoins, cette simplification comporte le grand avantage d'alléger l'élaboration de tableaux lorsqu'on effectue une étude sur le rapport entre l'origine sociale et les résultats scolaires des élèves.

Dans les statistiques générales d'un pays, on regroupe les individus, non pas par classes ou groupes sociaux, mais par catégories socio-professionnelles ; c'est-à-dire en fonction de leur activité professionnelle (ex. : administration, agriculture, commerce, enseignement, industrie) et selon la position qu'ils occupent dans cette profession (ex. : cadres, directeurs, employés, ouvriers, patrons).

L'Office central de statistique suédois (SCB) distingue neuf grandes catégories socio-professionnelles :

-
1. H. U. GRUNDIN, Evolution de la capacité de lire et d'écrire au cours des années de scolarité (t.d.a.), p. 75.
 2. Cf. Alain BIROU, Vocabulaire pratique des sciences sociales, p. 133.

1. Agriculteurs, à l'exception des salariés agricoles ;
2. Instituteurs et autres enseignants ainsi que directeurs d'école n'ayant pas effectué d'études supérieures ;
3. Diplômés d'études supérieures (D.E.S.) ;
4. Officiers ;
5. Directeurs dans tous les secteurs, sauf dans celui de l'enseignement ;
6. Commerçants, voyageurs de commerce, patrons de l'artisanat ;
7. Hauts fonctionnaires (sauf les D.E.S.) et membres de certaines professions libérales ;
8. Autres fonctionnaires ;
9. Ouvriers.

Comme on le voit, ce regroupement n'est pas basé sur un seul critère. Ainsi, une ou plusieurs catégories indiquent : le domaine de l'activité professionnelle (ex. : catégories 1 et 2), le niveau d'instruction (cf. catégorie 3) ou la position de la profession dans la hiérarchie professionnelle (ex. : catégorie 7).

On remarque, d'autre part, que certaines catégories regroupent des personnes ayant des statuts sociaux ou appartenant à des degrés d'une hiérarchie différents. La catégorie 1, par exemple, comprend aussi bien les petits agriculteurs que les grands propriétaires fonciers.

Tout comme la répartition de la population en trois classes ou groupes sociaux, le regroupement indiqué ci-dessus comporte des inconvénients et des avantages.

Inconvénients : a) il prend trop de place dans des tableaux (comparer, par ex., les tableaux 6:15, p. 176 et 6:17, p. 178) ; b) certains groupes (par ex., employés de commerce, artistes, écrivains) semblent difficiles à placer ; c) certaines catégories (ex. : 1 et 9) sont trop hétérogènes.

Avantages : a) ce regroupement est plus détaillé que celui exposé plus haut ; b) il n'est pas établi suivant un ordre de grandeur ; c) sa dénomination (catégorie socio-professionnelle) ne connote pas de jugement de valeur.

Il faut préciser que le regroupement figurant ci-dessus est employé par le SCB dans les statistiques concernant l'enseignement supérieur. Toutefois, il est aussi utilisé dans celles portant sur d'autres enseignements lorsqu'il y est question de l'origine sociale. Mais dans de nombreux cas, le SCB utilise un autre regroupement, qui comprend cinq catégories socio-professionnelles :

1. Diplômés d'études supérieures : toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'études supérieures ;
2. Hauts fonctionnaires : enseignants, hauts officiers, chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires et toutes les personnes possédant un diplôme d'ingénieur (quelque soit leur emploi)¹ ;
3. Autres fonctionnaires : commerçants, voyageurs de commerce, membres des professions libérales, fonctionnaires "moyens" et "subalternes" ;
4. Ouvriers qualifiés : ouvriers ayant reçu une formation professionnelle particulière, artisans et même agriculteurs et assimilés ;
5. Manoeuvres : ouvriers exécutant des travaux qui n'exigent pas de connaissances professionnelles spéciales.

Le classement des élèves et des étudiants par catégories se base, le plus souvent, sur le métier du père. Toutefois, lorsqu'il s'agit du niveau d'instruction, on tient, parfois, également compte de celui de la mère.

Outre la profession du père, le niveau d'instruction de celui-ci et de la mère et aussi le sexe de l'individu considéré, les chances scolaires sont liées à de nombreuses autres variables, dont certaines font l'objet du paragraphe suivant.

2. Facteurs relatifs au milieu familial et scolaire

Les autres variables ayant une corrélation² avec les résultats scolaires ont été identifiées grâce à de vastes recherches menées depuis les années 50. Parmi ces dernières, nous résumerons l'étude Fraser, l'étude Wisconsin et le projet PUB, réalisés respectivement en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis d'Amérique et en Suède.

L'étude Fraser

Cette étude fut commencée en 1949 et publiée en 1959, sous le titre de Home Environment and the School (Le milieu familial et

1. On aura remarqué que le terme de "haut fonctionnaire" n'a pas ici le même sens que dans le langage courant. Il en est de même du mot "fonctionnaire" tout court, qui, dans celui-ci, signifie : personne remplissant une fonction publique.
2. Pour comprendre la suite de l'exposé, il est conseillé à certains lecteurs de lire d'abord les définitions de certains concepts, notamment de ceux de "corrélation" et de "variable", figurant dans l'annexe B (pp. 210-211).

l'école). Elle fut la première de son genre. En effet, contrairement à presque tous les autres chercheurs qui, note Husén, "se sont limités à un indice, facile à déterminer, de la profession ou du niveau d'instruction des parents ou à telle ou telle classification socio-économique", Elisabeth Fraser "s'est efforcée [...] d'établir un rapport entre l'effet global du milieu familial — et pas seulement celui d'un quelconque indice économique — et les résultats scolaires" (1972, p. 162). L'étude a donc porté sur un grand nombre d'aspects du milieu familial, complétés, en outre, par toute une série de variables psychologiques.

Fraser a fait porter son étude sur un échantillon représentatif de 408 élèves d'Aberdeen (Ecosse), âgés de douze ans et demi à treize ans et demi, et poursuivant leurs études dans dix écoles secondaires différentes, et elle a suivi leurs progrès scolaires pendant une année. Les renseignements concernant ces élèves comprenaient les résultats obtenus à deux tests d'intelligence et à un test portant sur les connaissances en anglais. En ce qui concerne l'appréciation du milieu familial de chaque enfant de l'échantillon, elle a été rendue possible par des entrevues personnelles de l'auteur avec les parents. Au cours de ces dernières, Fraser a examiné les quatre caractéristiques suivantes : a) aspects culturels (niveau d'instruction et lecture des parents) ; b) aspects matériels (revenu, profession des parents, dimension de la famille, nombre de pièces du logement) ; c) attitudes (dispositions des parents à l'égard de la carrière scolaire et de l'avenir professionnel de leur enfant, ainsi que les encouragements qu'ils lui donnent) ; d) autres aspects du milieu familial (l'ambiance générale de la maison, parents divorcés ou non, mère travaillant à l'extérieur ou non, etc.) (cf. Fraser, pp. v et 40).

Comme critère principal des résultats scolaires, Fraser a utilisé les notes obtenues au cours de l'année. Chaque indicateur du milieu familial a été associé à la fois au Q.I. et au critère mentionné. Enfin, l'auteur a calculé une corrélation multiple entre tous les indicateurs, les Q.I. et les notes.

Les résultats de cette étude sont résumés dans le tableau 6:1. Celui-ci montre, notamment, que, de tous les indicateurs du milieu familial, les encouragements des parents ont plus d'influence sur les résultats scolaires des enfants. En effet, le coefficient de corrélation entre les encouragements et la note obtenue est le plus élevé ($r = .66$).

TABLEAU 6:1

Corrélation entre les indicateurs du milieu familial, les Q.I.
et les notes pour des élèves d'école secondaire d'Aberdeen.

INDICATEURS DU MILIEU FAMILIAL	Q.I.	NOTES
Niveau d'instruction des parents.....	.42	.49
Lecture des parents : livres.....	.28	.33
Lecture des parents : revues et quotidiens.....	.38	.40
Revenus des parents.....	.35	.44
Dimension de la famille.....	-.40	-.46
Nombre de pièces du logement.....	.36	.45
Attitude des parents à l'égard des études.....	.30	.39
Encouragements donnés par les parents.....	.60	.66
Impression générale qui se dégage du foyer.....	.39	.46
Ensemble des indicateurs du milieu familial.....	.69	.75

Source : E. FRASER, pp. 42, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 64, 71.

L'étude Wisconsin

Celle-ci fut effectuée au cours des années 50 et 60 par des chercheurs américains dans l'Etat du Wisconsin (centre nord des Etats-Unis). Elle fut dirigée par le sociologue William Sewell. Son but principal était de rechercher les facteurs qui déterminent les différences de niveau d'instruction, de position de la profession et de montant de salaire entre les individus ayant fréquenté l'école secondaire (high school).

Les chercheurs de Wisconsin ont suivi le groupe d'individus étudié pendant une période de sept ans. Ils ont donc effectué une étude "longitudinale" (par opposition à une étude "transversale", qui porte sur plusieurs groupes différents au cours d'une même année). Les modèles d'analyses employés dans cette dernière ont été présentés au public d'abord par W. Sewell et Vimal Shah dans deux articles, ensuite par W. Sewell et Robert Hauser dans un rapport final¹. Le modèle présenté dans ce dernier est illustré par la figure 6:1.

1. Cf. W. H. SEWELL, V. P. SHAH, "Socio-economic Status, (suite p. 150)

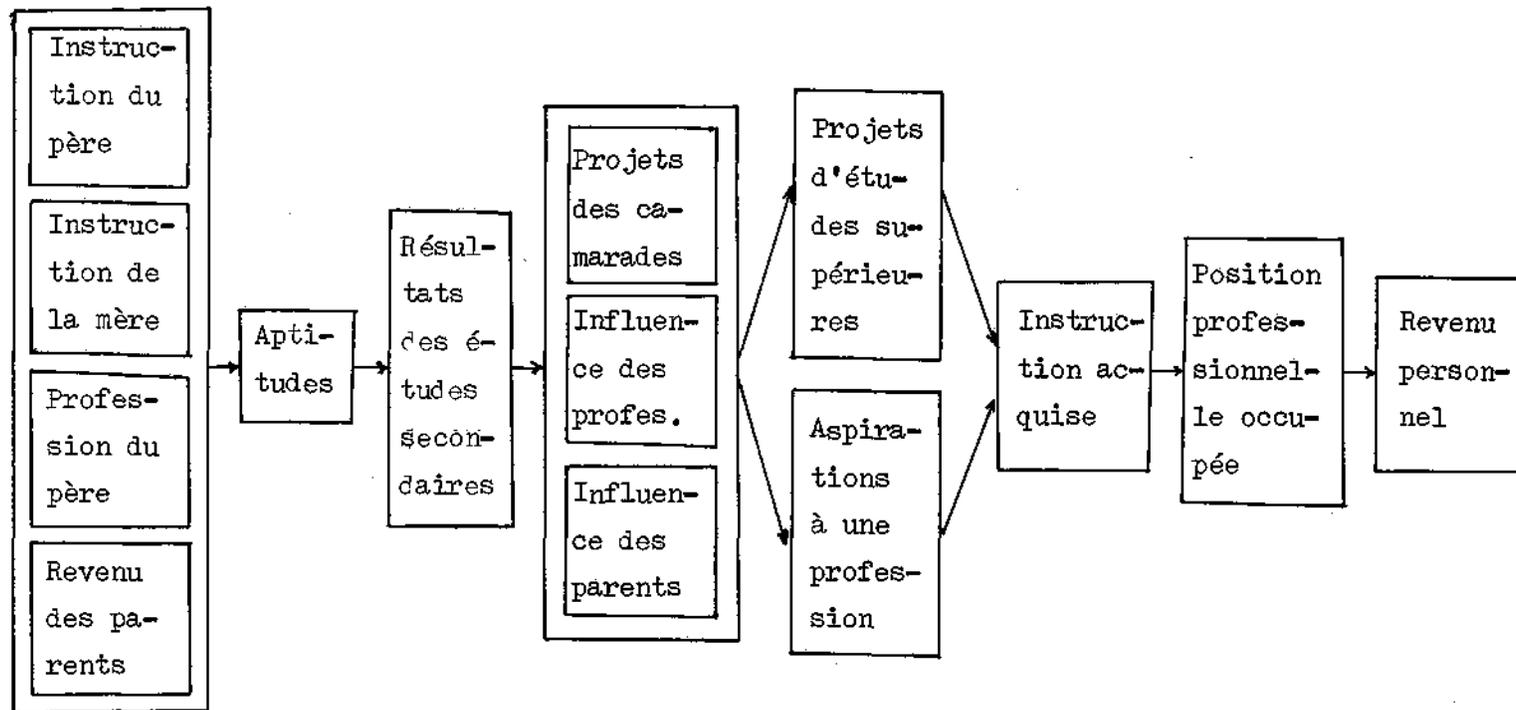


FIGURE 6:1. Modèle d'analyse employé dans l'étude effectuée dans l'Etat de Wisconsin (USA).

Source : W. H. SEWELL, R. M. HAUSER, p. 92. — Figure modifiée et simplifiée par Lars MÅLCK et Ingrid MATISSON dans Recrutement pour l'enseignement supérieur parmi les élèves de l'école secondaire ayant les mêmes possibilités de choix, Développement d'un modèle et quelques résultats empiriques (t.d.a.), p. 8

Le projet PUB

Une étude analogue à celle de Wisconsin a été réalisée par des chercheurs suédois. Il s'agit d'un projet de recherche intitulé "Enseignement supérieur et origine sociale" (Postgymnasial Utbildning och Bakgrund, PUB) et exécuté par l'Institut d'études des problèmes internationaux en éducation de l'Université de Stockholm. La partie scientifique du projet fut dirigée par Torsten Husén, directeur de cet Institut, et les recherches elles-mêmes par Lars Mælk.

Le but de ce projet était d'élucider le rôle joué par certains facteurs dans le recrutement des élèves de l'école secondaire à l'enseignement supérieur. A cette fin, on a étudié la relation entre, d'une part, les résultats scolaires des élèves, leur origine sociale, leur attitude à l'égard de l'école et des études et leurs intérêts, et, d'autre part, leurs choix des études supérieures.

Le groupe des élèves concernés par la recherche se composait de deux échantillons d'élèves suédois représentatifs sur le plan national. Ces échantillons comprenaient respectivement environ 2 000 et 2 900 individus. Les premiers avaient terminé l'école secondaire en 1970, les seconds en 1971.

Les chercheurs ont suivi la carrière scolaire de ces élèves pendant une période de deux ans et demi après leur sortie de l'école mentionnée. S'agissant d'une étude longitudinale, les données les décrivant avant la sortie de cette dernière ont été mises en relation avec leurs choix des études opérés plus tard.

Les résultats de l'étude ont été exposés dans deux rapports différents, le premier en 1974 et le second en 1975. Ce dernier décrit le développement d'un modèle d'analyse de la différenciation des élèves de l'école secondaire quand il s'agit d'accéder à l'enseignement supérieur. Ce modèle (cf figure 6:2) est inspiré de celui employé dans l'étude Wisconsin.

Selon les auteurs, la caractéristique dominante de ce modèle est l'homogénéité des groupes d'élèves faisant l'objet des analyses. En

Intelligence, and the Attainment of Higher Education", Sociology of Education, 40, Winter 1967, pp. 1-23 ; ID., "Social Class, Parental Encouragement, and Educational Aspirations", American Journal of Sociology, 73, Mar. 1968, pp. 559-572 ; W. H. SEWELL, R. M. HAUSER (eds.), Education, Occupation and Earnings : Achievement in the Early Career, 1975.

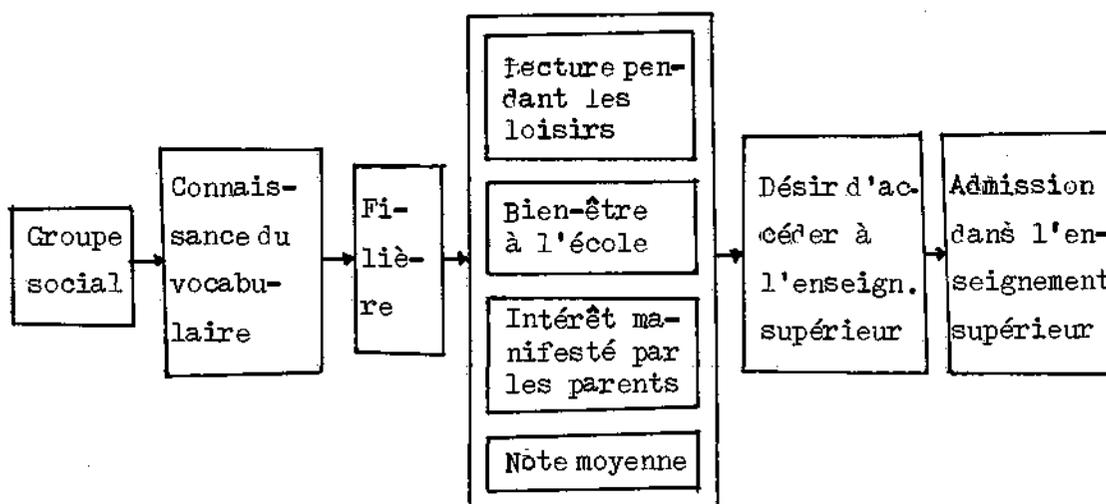


FIGURE 6:2. Modèle d'analyse employé dans le projet PUB.

Source : L. MÅLCK et I. MATTSSON, p. 20

effet, ces groupes comprennent des individus possédant formellement les mêmes conditions requises, à l'époque, pour être admis à l'enseignement supérieur. Il s'agit des élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 2,3 sur 5. Dans les analyses statistiques exposées dans le rapport mentionné, on a examiné quels sont les facteurs qui ont influencé la différenciation (cf. ci-dessus) parmi les élèves ayant les notes moins bonnes (2,3 - 3,45) et n'ayant pas, par conséquent, de chance d'être admis aux facultés dites "fermées", celles-ci ne recevant que des élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 3,85 : cf. tableau 6:2.

Parmi les différents groupes figurant dans celui-ci, seuls les groupes d'élèves ayant des notes basses (groupe A) et moyennes (groupe B) sont homogènes quant aux possibilités de choix des études supérieures. Pour ces élèves, et surtout pour ceux du groupe A, il n'y a pas beaucoup de possibilités, contrairement à ceux du groupe C, et plus particulièrement à ceux dont la note est très élevée (4,7-5,0). Pour ces derniers, toutes les facultés sont, en principe, ouvertes.

Les analyses statistiques exposées dans le deuxième rapport du projet PUB concernent seulement le groupe A. Seul celui-ci a été retenu à cause de son homogénéité et son importance (il comprend 60 % des élèves des deux échantillons). Il faut ajouter que le groupe traité dans ce rapport se compose uniquement des élèves de 3e de l'école secondaire ayant été interrogés lors de l'étude de l'IEA en 1970 (cf supra, p. 108).

TABLEAU 6:2

Répartition des élèves en groupes homogènes selon la note obtenue.

	<u>Groupe de niveau bas (A)</u>	<u>Groupe de niveau moyen (B)</u>	<u>Groupe de niveau supérieur (C)</u>
Non admissibles à l'université et aux grandes écoles	Admissibles uniquement aux enseignements non "fermés" (facultés de philosophie, de droit, de théologie)	Admissibles aux enseignements non "fermés" plus école des hautes études sociales, école supérieure de formation des enseignants, école des hautes études techniques	Admissibles également aux enseignements de prestige ^a (facultés d'odontologie, ..., de médecine)
Notes < 2,3	3,45	3,85	5,0

a. Par "enseignements de prestige", on entend les enseignements menant généralement à une situation professionnelle privilégiée (haut salaire et bonnes conditions de travail) et à un statut social élevé. Il s'agit de ceux qui préparent de futurs "médecins, juristes, dentistes, économistes civils, ingénieurs civils, agronomes, inspecteurs des eaux et forêts et médecins vétérinaires"¹.

Source : L. MÅLCK et I. MATSSON, p. 16.

Outre l'examen des facteurs ayant déterminé la différenciation, on a étudié la corrélation existant entre ces facteurs eux-mêmes. Les coefficients de corrélation obtenus figurent dans le tableau 6:3. Afin de se faire une idée des corrélations entre les différentes variables dépendantes et indépendantes, les auteurs ont employé les coefficients dits "tau (T) de Kendall".

Interprétation de quelques coefficients figurant dans le tableau 6:3

Rem. : Pour alléger le tableau, nous avons retenu uniquement les coefficients de corrélation concernant l'ensemble du groupe étudié par le projet PUB. Il s'agit donc du groupe hétérogène.

1. Cf. l'introduction de Bengt GESSER à la deuxième partie ("Université et grandes écoles") de SOU, Le choix des études et d'une profession (t.d.a.), 1971, p. 117.

TABLEAU 6:3

Coefficients de corrélation (tau de Kendall) entre certaines variables pour les garçons (G) et pour les filles (F)^a.

VARIABLES			GS	CV	NM	IP	LL	BE	DA
Groupe social	GS	G							
		F							
Connaissance du vocabulaire	CV	G	.02						
		F	.03						
Note moyenne	NM	G	<u>.16</u>	<u>.32</u>					
		F	<u>.12</u>	<u>.32</u>					
Intérêt manifesté par les parents	IP	G	<u>.11</u>	.02	-.02				
		F	<u>.09</u>	-.03	-.02				
Lecture pendant les loisirs	LL	G	.01	<u>.12</u>	<u>.10</u>	<u>.13</u>			
		F	<u>.10</u>	<u>.11</u>	<u>.06</u>	<u>.14</u>			
Bien-être à l'école	BE	G	.05	.02	<u>.22</u>	.03	<u>.09</u>		
		F	.03	.04	<u>.11</u>	.03	<u>.08</u>		
Désir d'accéder à l'enseignement sup.	DA	G	<u>.17</u>	<u>.13</u>	<u>.22</u>	<u>.14</u>	<u>.16</u>	<u>.15</u>	
		F	<u>.13</u>	<u>.14</u>	<u>.26</u>	<u>.13</u>	<u>.15</u>	<u>.15</u>	
Admission dans l'enseignement supérieur	AE	G	<u>.12</u>	<u>.17</u>	<u>.37</u>	<u>.07</u>	<u>.13</u>	<u>.19</u>	<u>.41</u>
		F	<u>.16</u>	<u>.18</u>	<u>.28</u>	<u>.10</u>	<u>.17</u>	<u>.08</u>	<u>.39</u>

a. Les coefficients soulignés sont significatifs au seuil de $P = 0,01^1$.
 Source : L. MÄLCK et I. MATTSSON, pp. 39-40.

Si nous prenons comme variable de prédiction ou indépendante le désir d'accéder à l'enseignement supérieur (DA) et comme variable-critère ou dépendante l'admission dans ce dernier (AE), nous constatons que la corrélation entre ces variables est la plus élevée, aussi bien pour les garçons ($T = .41$) que pour les filles ($T = .39$). Au sujet du groupe social (GS), il est plus déterminant pour les secondes ($T = .16$) que pour les premiers ($T = .12$). Cela veut dire que si, en maintenant

1. C'est-à-dire qu'il y a 99 chances sur 100 pour que deux variables en corrélation s'influencent d'une façon significative, ou qu'il y a une chance sur 100 pour que la corrélation constatée soit due au hasard. Précisons que $P =$ probabilité (N. d.a.).

les autres variables constantes, un garçon et une fille appartiennent à un même groupe social, le premier aura plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur. En revanche, la deuxième aura plus de chances d'obtenir une meilleure note (cf. tabl. 6:6, p. 159) et de mieux se plaire à l'école. En effet, les T sont respectivement .16 et .05 pour le garçon, .12 et .03 pour la fille. Ce qui signifie que l'origine sociale influe plus sur les résultats scolaires et la façon de se plaire à l'école du premier que de la seconde.

Le but fondamental du projet PUB étant d'identifier les facteurs qui ont le plus influencé l'accès des élèves de l'école secondaire à l'enseignement supérieur, les auteurs ont décidé de considérer comme variable-critère uniquement l'admission à ce dernier, les autres variables étant alors des variables de prédiction : cf. figure 6:3 et tableau 6:4. Les coefficients employés dans celui-ci sont appelés eta (H) et beta (B). Le premier "est une estimation de la capacité de chacune des variables de prédiction d'expliquer la variance¹ dans la variable dépendante, si l'on ne tient pas compte de l'influence des autres variables indépendantes". En ce qui concerne le second, c'est, "par contre, une expression de la véritable contribution de chaque variable indépendante à l'explication de la variance, c'est-à-dire après qu'on ait corrigé l'influence des autres variables indépendantes. Par conséquent, le premier coefficient est qualifié de 'unadjusted' et le second de 'adjusted'" (Mélck et Mattsson, p. 42). Pour cette raison, seul ce dernier sera considéré dans les interprétations.

Il faut rappeler que les résultats figurant dans le tableau 6:4 concernent les élèves ayant obtenu les notes les plus basses (2,3-3,45). Ces résultats montrent, notamment, que les différences de désirs d'accéder à l'enseignement supérieur jouent un rôle décisif, aussi bien pour les garçons (B = .30) que pour les filles (B = .33). Par contre, les autres facteurs importants sont différents pour les deux sexes. Ainsi, le groupe social est prépondérant pour les filles (B = .13). En ce qui concerne les garçons, l'influence de ce dernier sur l'accès à l'enseignement supérieur disparaît lorsque les autres facteurs sont pris en considération simultanément (B = .06 seulement). En revanche, leur intérêt à la lecture pendant les loisirs (B = .16 contre .06 pour les filles) et les encouragements donnés par leurs parents (B = .15 contre .04) s'avèrent très importants.

1. "Variance" est un terme utilisé en statistique, dont l'explication serait fastidieuse (N.d.a.).

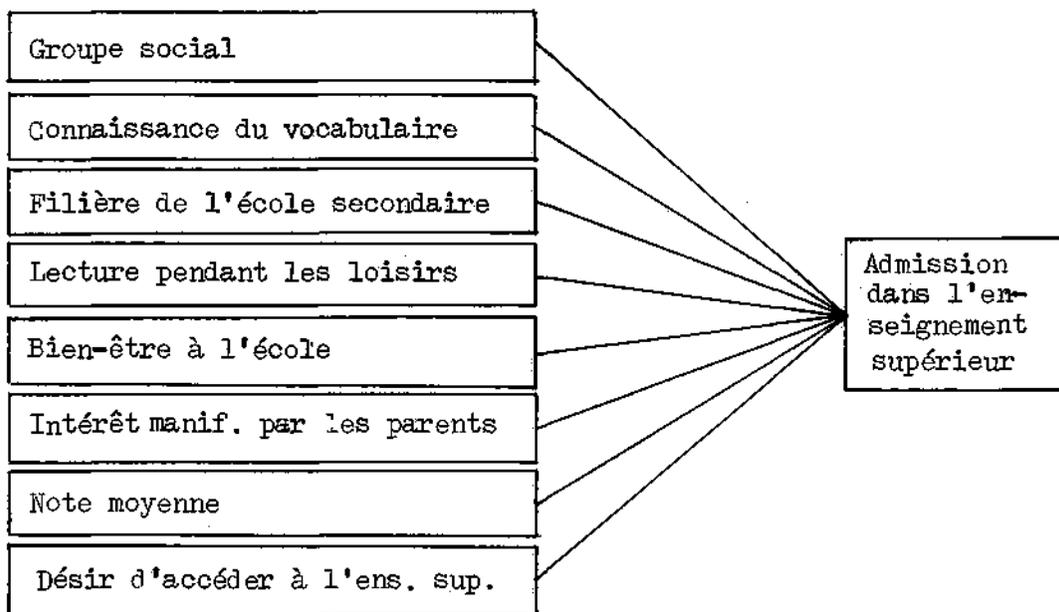


FIGURE 6:3. Plan des analyses statistiques faites dans le projet PUB.
 Source : L. MÄLCK et I. MATSSON, p. 34.

TABLEAU 6:4
Résumé des résultats des analyses. Variable-critère :
admission dans l'enseignement supérieur.

<u>Variabiles indépendantes</u>	Garçons		Filles	
	n = 391		n = 447	
	<u>Eta</u>	<u>Beta</u>	<u>Eta</u>	<u>Beta</u>
Groupe social.....	.11	.06	.20	.13
Filière de l'école secondaire.....	.15	.12	.11	.06
Note moyenne.....	.28	.24	.18	.15
Lecture pendant les loisirs.....	.22	.16	.13	.06
Intérêt manifesté par les parents22	.15	.10	.04
Bien-être à l'école.....	.16	.07	—	—
Désir d'accéder à l'enseignement sup...	.37	.30	.37	.33

Source : L. MÄHLCK et I. MATSSON, p. 44

Remarques

1. Nous avons simplifié le tableau en supprimant les données statistiques suivantes : les résultats du test F et la somme des R².
2. Les auteurs n'ont pas tenu compte des variables ayant une très faible corrélation avec l'accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit, dans le cas où l'on a employé les coefficients eta et beta, de la connaissance du vocabulaire, aussi bien pour les garçons que pour les filles (d'où l'absence de cette variable du tableau 6:4) et du bien-être à l'école, uniquement pour ces dernières.

Dans l'ensemble, on remarque que — contrairement au cas des garçons — seuls trois facteurs jouent un grand rôle dans l'accès des filles à l'enseignement supérieur (cf. fig. 6:4).

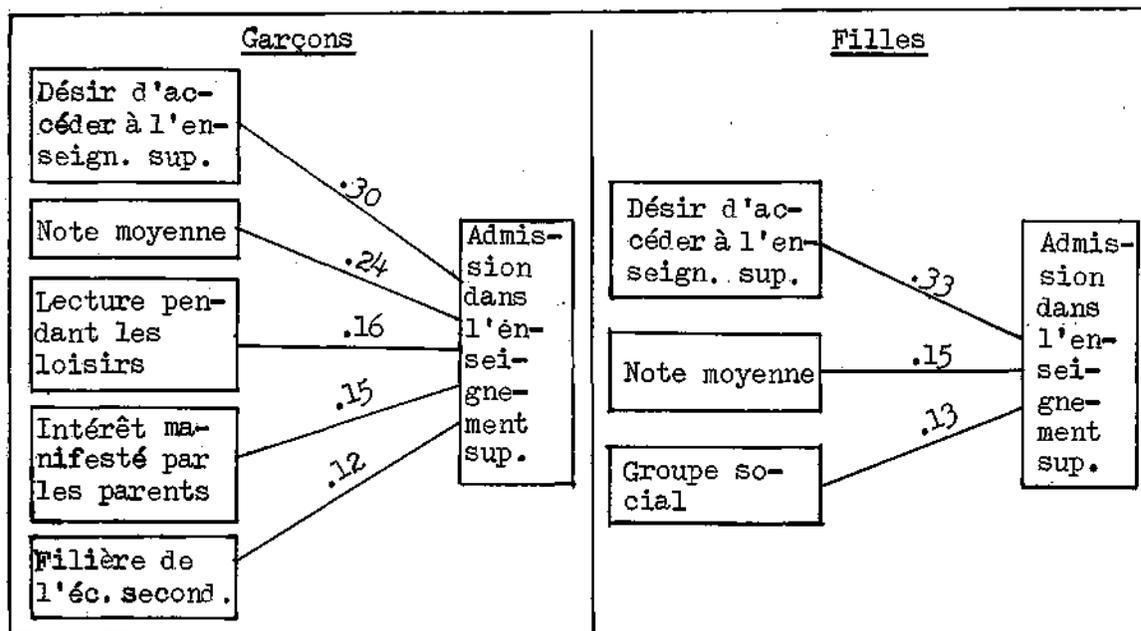


FIGURE 6:4. Résumé des analyses : les variables ayant, dans le modèle PUB, été la cause de différenciation entre les élèves admis et les non admis dans l'enseignement supérieur.

Remarque : Les valeurs données sont des coefficients (beta) de régression.

Source : L. MÄLCK et I. MATTSSON, p. 53.

Comment peut-on alors expliquer le fait que, en général et comme nous le verrons plus loin, les filles sont sous-représentées dans l'enseignement supérieur ? Cela est dû, nous l'avons vu, à la prédominance pour elles de l'influence du groupe social. Or, les autres facteurs, l'intérêt manifesté par les parents et la lecture pendant les loisirs, qui, d'après le tableau 6:4, n'agissent pas considérablement sur leur accès à l'enseignement mentionné, ont une certaine corrélation avec le groupe social (cf. tabl. 6:3). Autrement dit, une fille issue du groupe social 1 aura plus de possibilités de faire la lecture pendant les loisirs ($T = .10$) et plus de chances d'être encouragée par ses parents ($T = .09$) que celle issue du groupe social 2 et surtout 3.

Dans le tableau A:5 (p. 209) sont résumés les différents facteurs d'inégalité des chances devant l'éducation, dont la plupart sont connus (depuis quelques années seulement) grâce aux études de certains auteurs¹.

Dans la section suivante, nous examinerons dans quelle mesure l'origine sociale influence encore l'éducation, malgré les différentes mesures égalitaires prises dans le domaine de cette dernière. Si, parmi les différents facteurs d'inégalité, nous avons retenu seulement l'origine sociale, c'est parce que nous ne disposons pas de données nous permettant de tenir compte des autres. En revanche, bien que non mentionné ici et dans les titres de la section et des paragraphes qui suivent, le sexe sera pris en considération.

B. INFLUENCE DE L'ORIGINE SOCIALE SUR L'EDUCATION

1. Milieu d'origine et résultats scolaires

Dans ce paragraphe, nous examinerons quel est le degré de relation existant entre le niveau d'instruction, la catégorie socio-professionnelle, le revenu des parents, le lieu de résidence et le type d'habitation, et les résultats scolaires. Comme critère de ces derniers, nous considérerons les notes obtenues, et cela uniquement à l'école de base. Et parmi les neuf classes de cette dernière, il ne sera retenu que la 6e, dernière classe où les élèves étudient les mêmes matières. Les notes obtenues par les élèves d'une classe (7e, 8e ou 9e) du cours supérieur ne sont pas comparables pour ces derniers, puisque le niveau d'un élève dans une matière est évalué par comparaison au niveau moyen de l'ensemble des élèves qui apprennent cette dernière (cf. p. 111).

1. Cf. notamment : P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, Les héritiers, Les étudiants et la culture, pp. 25, 34 ; G. DE LANDSHEERE, Introduction à la recherche en éducation, pp. 196, 241, 242 ; J. W. B. DOUGLAS, The Home and the School, A Study of Ability and Attainment in the Primary School, chap. VII, VIII, XI, XII ; E. FRASER, pp. 40-70 ; T. HUSÉN, 1972, pp. 18-19, 159-161 ; L. MÁHLCK et I. MATTSSON, pp. 24-27 ; W. H. SEWELL et R. M. HAUSER, pp. 47, 90.

a. Relation entre le niveau d'instruction des parents et les résultats scolaires

Le tableau 6:5 indique le niveau d'instruction du père et de la mère, et les notes moyennes obtenues par des élèves de 6^e nés en 1953, c.-à-d. des élèves ayant, normalement, terminé l'école de base en 1969¹.

TABLEAU 6:5
Niveau d'instruction du père et de la mère et notes moyennes obtenues par des élèves de 6^e nés en 1953.

Niveau d'instruct. de la mère	Niveau d'instruction du père				
	Ecole primaire	B.E.P.C. (ou équivalent)	Baccalauréat	Diplôme d'études supérieures	Ensemble
Ecole primaire	3,09	3,37	3,68	..	3,10
B.E.P.C. (ou équivalent)	3,40	3,51	3,94	..	3,47
Baccalauréat	3,46	3,78	3,89	3,95	3,65
Diplôme d'études supérieures	3,83	3,85	4,06	3,97	3,89
Ensemble	3,12	3,54	3,93	3,96	3,20

Source : SCB, Origine sociale et accès aux filières de trois et de quatre ans de l'école secondaire (t.d.a.), 1977, p. 42.

Il ressort de ce tableau que le niveau d'instruction des parents influe sur les résultats scolaires. Les élèves dont, par exemple, les deux parents n'ont fréquenté que l'école primaire ont obtenu la note 3, alors que ceux dont les deux parents sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures ont presque obtenu la note 4.

Cela s'explique par le fait que, en général, les parents plus instruits ont plus de possibilités d'enrichir le vocabulaire de leurs enfants, notamment par des lectures, et de les aider dans leur travail scolaire. En outre, ils s'intéressent plus aux études et aux progrès de ces derniers et sont plus portés à leur donner des encouragements et

1. Nous ne disposons malheureusement pas de données concernant des élèves qui ont terminé l'école de base plus récemment.

des conseils. Le tableau 6:1, déjà vu (p. 148), montre les coefficients de corrélation entre ces différents "indicateurs du milieu familial" et les résultats scolaires.

b. Relation entre la catégorie socio-professionnelle du père et les résultats scolaires

Le tableau 6:6 met en évidence la relation entre l'origine sociale et les résultats scolaires. Il est manifeste que les enfants de diplômés d'études supérieures (D.E.S.) ont les meilleures notes et ceux de manoeuvres les moins bonnes. On remarque également que la moitié des enfants des D.E.S. ont une note supérieure à 4, alors que celle-ci n'est obtenue que par 14 % des enfants de manoeuvres, soit un enfant sur sept.

TABLEAU 6:6
Origine sociale et notes moyennes obtenues
par des élèves de 6^e nés en 1953.

Catégorie socio-professionnelle du père	Notes moyennes			Pourcent. des élèves ayant obtenu une note moyenne inférieure à 3,0						supérieure à 4,0		
	G	F	E	G	F	E	G	F	E			
Diplômés d'études sup.	3,88	3,88	3,88	10	13	12	50	49	49			
Hauts fonctionnaires	3,46	3,68	3,50	26	14	20	33	40	36			
Autres fonctionnaires	3,21	3,39	3,30	34	25	29	22	28	25			
Ouvriers qualifiés	3,09	3,36	3,23	40	26	33	17	27	22			
Manoeuvres	2,86	3,14	2,99	50	36	44	11	16	14			
Profession inconnue	2,79	3,05	2,92	45	40	42	14	17	16			
Ensemble	3,08	3,33	3,20	41	28	35	19	25	22			

Remarque : G = Garçons, F = Filles, E = Ensemble.

Source : SCB, 1977, p. 41.

c. Relation entre le revenu des parents, le lieu de résidence, le type d'habitation, et les résultats scolaires.

Au printemps 1975, la Direction nationale de l'enseignement (SÖ) a effectué une étude sur les résultats obtenus par les élèves de 6^e de sept départements aux épreuves standardisées de suédois, de mathématiques et d'anglais. Le but de l'étude était d'examiner les différences existant entre les niveaux de connaissances des élèves de différentes régions ou localités. Les départements choisis étaient les suivants : Stockholm (est du pays), Göteborg och Bohus (ouest), Malmöhus (sud), Kalmar (id.), Örebro (centre), Västernorrland (nord), Norrbotten (id.). Le nombre des élèves de 6^e de ces départements au cours de l'année scolaire 1974/75 représentaient presque la moitié de l'ensemble des élèves se trouvant en 6^e dans tout le pays.

Une des premières étapes de l'étude a consisté à calculer la moyenne des notes obtenues par les élèves de chaque département et de chaque commune dans l'ensemble des trois matières mentionnées. La comparaison entre les notes moyennes des élèves des sept départements montre que les différences entre ces derniers sont réduites. Par contre, la comparaison entre les notes moyennes des élèves des différentes communes révèle l'existence de grandes différences entre ces dernières à l'intérieur de chaque département. Comment expliquer ce phénomène ? Dans un article portant sur l'étude dont il est question et publié dans un quotidien suédois, Ann-Charlotte Samec l'explique ainsi :

"Le revenu des parents et le milieu de résidence jouent un grand rôle :

"Les enfants habitant dans une grande ville ont, en moyenne, de meilleurs résultats scolaires que ceux qui habitent dans une région peu peuplée. (Dans les grandes villes, il y a plus de personnes ayant de hauts revenus.)

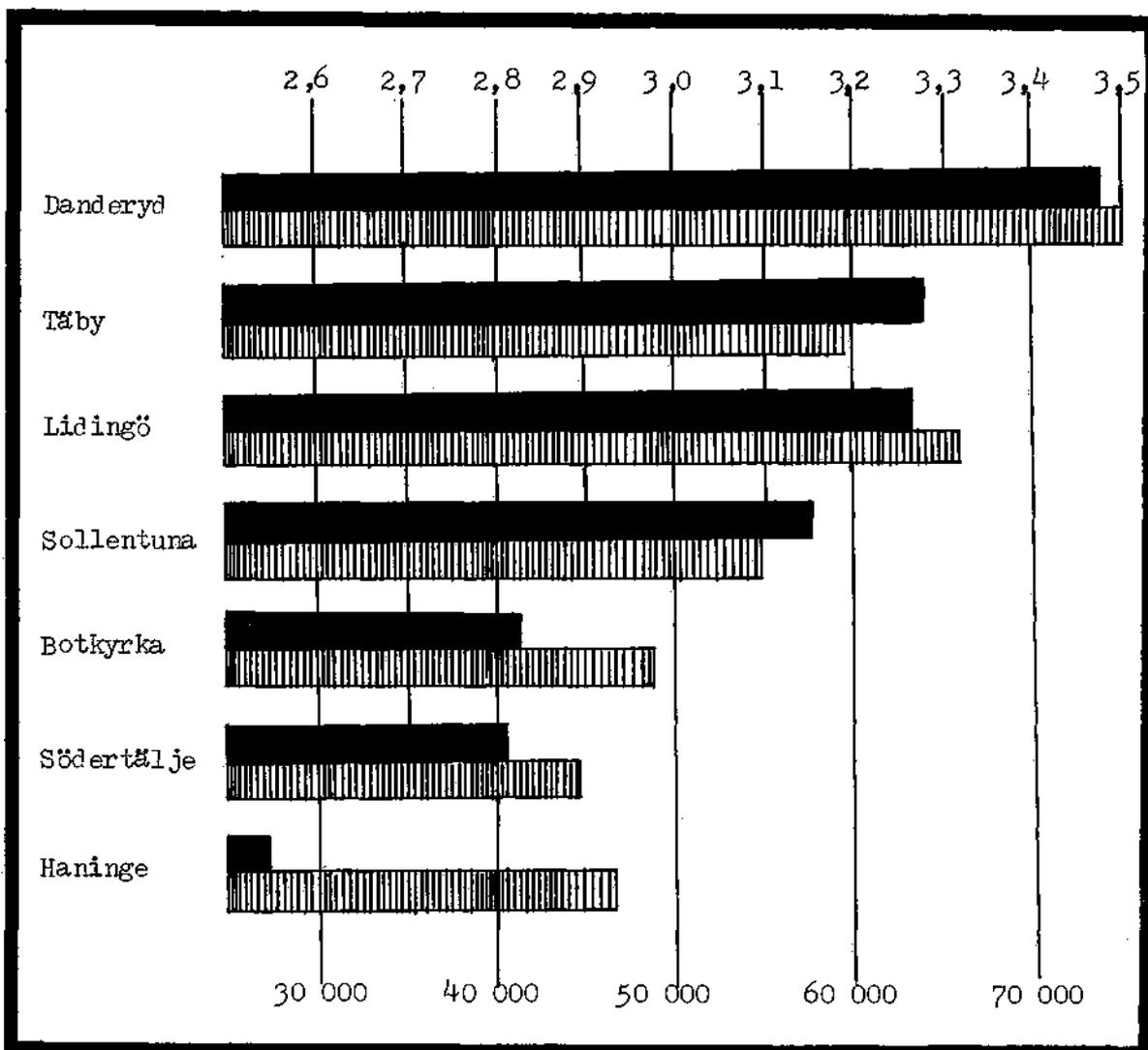
"Les enfants des communes riches sont, en moyenne, meilleurs à l'école que ceux des communes pauvres.

"Les enfants habitant dans des zones où il y a des villas obtiennent de meilleurs résultats scolaires que ceux des zones où il y a des immeubles -- même s'ils habitent dans une même commune."¹

Quelques exemples : Prenons le département de Stockholm. Des vingt-deux communes qu'il comprend, considérons les sept suivantes :

1. A.-C. SAMEC, "Les enfants ayant des parents riches ont plus de chances d'obtenir de meilleures notes", Dagens Nyheter (Les Nouvelles du Jour) (t.d.a.), 5 oct. 1977, p. 14.

Danderyd, Täby, Lidingö, Sollentuna, Botkyrka, Södertälje et Haninge. Dans les quatre premières, où les revenus sont très élevés et où de nombreuses familles habitent dans des villas, les élèves ont, en moyenne, des notes supérieures à 3,1 (cf. diagramme 6:1). Par contre, dans



■ Note moyenne (de 1 à 5).
 ▨ Revenu moyen (en C.S.).

DIAGR. 6:1. Notes moyennes obtenues en 1975 par des élèves de 6^e de sept communes du département de Stockholm aux épreuves standardisées de suédois, d'anglais et de mathématiques, et revenus moyens perçus au cours de la même année par des hommes habitant ces communes.

Source : A.-C. SAMEC, p. 14.

les trois dernières, où les revenus sont très bas et où la quasi-totalité des habitations sont des immeubles, les élèves ont, en moyenne, des notes inférieures à 2,9.

Le compte rendu complet de l'étude réalisée par la SÖ a été publié en juin 1977 par le Conseil pédagogique (PN) de cette dernière. Celui-ci signale, notamment, que "la corrélation entre les résultats obtenus aux épreuves standardisées et le revenu moyen sur le plan communal est de 0,88. La moyenne des notes obtenues à ces épreuves est donc à peu près proportionnelle à la moyenne des salaires"¹. Car, plus ces derniers sont élevés, plus les élèves ont, en général, les meilleures conditions d'études.

2. Milieu d'origine et choix des études

a. Représentation des différents groupes sociaux et choix des matières à option et des travaux manuels à l'école de base

Représentation des différents groupes sociaux

Presque 100 % des filles et des garçons âgés de sept à seize ans fréquentent l'école de base, puisque celle-ci est obligatoire². Autrement dit, tous les groupes sociaux (G.S.) sont ou devraient être représentés à environ 100 % dans cette école. Plus précisément, cela veut dire que, théoriquement, le pourcentage d'élèves issus de chaque G.S. devrait être presque égal au pourcentage de ce dernier dans la population totale du pays. Cependant, tel n'est pas toujours le cas.

Au cours de la période 1972-1973, Hans Grundin a étudié L'évolution de la capacité de lire et d'écrire au cours des années de scolarité, sur un échantillon de 1 600 élèves de l'école de base. Dans ce dernier, les trois G.S. étaient représentés comme suit : G.S. 1 : 12 %, G.S. 2 : 47 %, G.S. 3 : 41 % ; alors que dans la population du pays ils se répartissaient ainsi : 11, 39 et 50 %. Comme on le voit, les G.S. 2 et 3 étaient respectivement sur-représenté et sous-représenté (cf. Grundin, p. 76).

1. PN, Rapport sur les activités de l'année 1976/77 (t.d.a.), p. 45.

2. Ce pourcentage comprend également les élèves fréquentant l'enseignement spécial, à l'exception, bien entendu, de ceux qui souffrent de handicaps tellement graves qu'on est obligé de les placer dans des institutions spéciales.

On pourrait essayer d'expliquer cela en disant : Peut-être plusieurs familles des G.S. 2 et 3 ont-elles respectivement beaucoup et peu d'enfants en âge scolaire. Mais cette explication ne peut être valable, puisque les familles ouvrières (G.S. 3) ont, en général, beaucoup d'enfants.

Outre l'évolution mentionnée, Grundin a analysé comment les élèves des classes spéciales (cf. supra, p. 119) de la 2e à la 9e de l'école de base se répartissent dans les différents G.S. Les résultats de son analyse sont exposés dans le tableau 6:7.

TABEAU 6:7

Répartition (en %) dans les trois groupes sociaux des élèves des classes spéciales et de l'échantillon total étudié par Grundin.

CATEGORIES DES ELEVES	G.S. 1	G.S. 2	G.S. 3	TOTAL
Total des élèves des classes spéciales	5	34	61	100
Elèves des classes de lecture ^a	9	35	56	100
Elèves des classes de soutien ^a	3	30	67	100
Echantillon total	12	47	41	100

a. Uniquement dans les classes 4 - 9.

Source : H. U. GRUNDIN, p. 81.

Il ressort de ce tableau que, à l'opposé du cas précédent, le G.S. 3 est sur-représenté dans les classes mentionnées. Ceci est plus manifeste dans celles de soutien, où deux tiers (67 %) des élèves viennent de ce groupe, alors que celui-ci ne constitue que 41 % de l'échantillon total. Grundin explique cela comme suit :

"En ce qui concerne les raisons de la sur-représentation du groupe social inférieur dans les classes spéciales, on peut en mentionner deux : Les élèves appartenant à ce groupe ont probablement plus de difficultés à apprendre que d'autres. Mais on peut aussi penser que la tendance des enseignants à envoyer des élèves à l'enseignement spécial a un rapport avec l'appartenance sociale de l'élève, c'est-à-dire que, si deux élèves ont un même bas niveau de capacités, on est plus porté à envoyer dans une classe spéciale celui qui vient du groupe social inférieur" (p. 81).

Origine sociale et choix des matières à option

Comme on l'a vu au chapitre III, les élèves des cours élémentaire et moyen de l'école de base étudient les mêmes matières (obligatoires) ; ceux du cours supérieur, par contre, apprennent, en outre, des matières à option : une seconde langue étrangère (l'allemand ou le français), l'économie, la technologie et la discipline artistique. En ce qui concerne les deux langues étrangères, chacune est divisée en cours général (ou facile) et en cours spécial (ou difficile).

Selon le tableau 6:8, l'une ou l'autre langue est choisie

TABLEAU 6:8

Répartition (en %) des élèves de 9^e selon leur origine sociale, leur sexe et leur choix de matières à option en 1973/74.

Matières à option		Catégorie socio-professionnelle du père		Allemand :	Français :	Allemand :	Français :	Total :	Discipline	Economie	Technologie	Matière in-	Total
				cours spécial	cours spécial	cours général	cours général	: choix de langue	artistique			connue	général
				A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Diplômés d'études supér.	1 G			44	25	11	4	84	-	1	15	-	100
	2 F			32	48	7	4	93	3	3	0	0	100
Hauts fonctionnaires	3 G			40	11	11	1	63	2	6	29	1	100
	4 F			30	31	16	12	89	4	7	-	0	100
Autres fonctionnaires	5 G			28	7	15	3	52	1	7	39	0	100
	6 F			31	23	15	8	77	6	17	0	0	100
Ouvriers qualifiés	7 G			19	4	8	2	33	1	8	57	1	100
	8 F			23	19	20	8	70	7	23	0	0	100
Manœuvres	9 G			16	4	12	2	33	3	9	54	1	100
	10 F			19	12	23	7	61	7	31	0	0	100
Profession inconnue	11 G			25	2	17	2	46	1	7	43	3	100
	12 F			19	17	22	6	64	8	28	0	0	100
Ensemble	13 G			25	7	12	2	46	2	7	45	1	100
	14 F			24	21	19	8	72	6	22	0	0	100

Source : SCB, 1977, p. 33.

surtout par les enfants des couches sociales supérieures. Tandis que, par exemple, les fils de diplômés d'études supérieures (P.E.S.) choisissent un cours spécial de langue (69 % : cf. lig. 1, col. A+col. B), les fils d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés) choisissent la technique (respectivement 57 et 54 % : cf. lig. 7 et 9, col. H). Le pourcentage des filles de P.E.S. choisissant un cours spécial est encore plus élevé (80 % : cf. lig. 2, col. A + col. B). En ce qui concerne celles d'ouvriers, beaucoup choisissent l'économie (cf. lig. 8 et 10, col. G). On remarque que, dans toutes les couches sociales, les filles choisissent les langues plus que les garçons (cf. col. E), et aucune ne choisit la technologie (cf. col. H).

Sexe et choix des travaux manuels et des matières à option

Quinze ans après la généralisation de l'école de base, plus précisément en 1977, les élèves se conformaient encore aux modèles traditionnels en choisissant les travaux manuels et même les matières à option. Cela est illustré par le tableau 6:9.

Si l'on considère l'ensemble des garçons de 9^e (cf. col. A), on constate que le pourcentage de ceux qui choisissent les travaux sur bois et sur métal (lig. 1) — réservés traditionnellement aux hommes — s'élève à 94,5 % (A1), tandis que ces mêmes travaux sont choisis seulement par 11,8 % des filles (B1). Inversement, les travaux textiles (lig. 2) — considérés comme "travaux féminins" — sont choisis par 88 % des filles (B2) et seulement par 5,3 % des garçons (A2).

Si l'on considère maintenant les effectifs des groupes effectuant les travaux sur bois et sur métal, on remarque qu'ils sont composés comme suit : garçons : 89,3 % (C1), filles : 10,7 % (D1). A l'opposé, les groupes accomplissant les travaux textiles se composent ainsi : garçons : 5,9 % (C2), filles : 94,1 % (D2).

La comparaison du pourcentage des filles choisissant les travaux manuels "masculins" (lig. 1) à celui des garçons choisissant les travaux "féminins" (lig. 2) révèle que celui-là (B1) est supérieur à celui-ci (A2). Cela vient, sans doute, du fait que le choix des premiers travaux est une sorte de promotion pour les filles, tandis que le choix des seconds par les garçons est considéré par ceux-ci comme "dégradant".

TABLEAU 6:9

Répartition (en %) des élèves de 9^e selon leur sexe et leur choix de travaux manuels et de matières à option en octobre 1977.

Travaux manuels et matières à option	Répartition des élèves dans les travaux et les matières ^a		Proportion des sexes dans chacun des travaux et matières ^a			
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
Travaux manuels		A	B	C	D	E →
<u>Bois et métal</u>	1	94,5	11,8	89,3	10,7	100,0
<u>Textile</u>	2	5,3	88,0	5,9	94,1	100,0
Autres	3	0,2	0,2	51,0	49,0	100,0
Total	4	100,0	↓ 100,0	51,0	49,0	100,0
Matières à option						
<u>Economie</u>	5	6,7	24,9	21,9	78,1	100,0
Art	6	3,6	9,0	29,1	70,9	100,0
<u>Technique</u>	7	47,4	0,9	98,2	1,8	100,0
Français	8	8,1	23,2	26,7	73,3	100,0
Allemand	9	33,9	41,7	45,8	54,2	100,0
Autres	10	0,3	0,2	54,5	45,5	100,0
Total	11	100,0	↓ 100,0	51,0	49,0	100,0

a. Lire les répartitions et les proportions dans le sens des flèches.

Source : SCB, "L'école de base 1977/78" (t.d.a.), in SM U 1978:12, pp. 28-29.

Examinons également la composition des groupes des élèves choisissant comme matière à option l'économie (lig. 5) : garçons : 21,9 % (C5), filles : 78,1 % (D5) ; ou la technique : garçons : 98,2 % (C7), filles : 1,8 % (D7). Même en ce qui concerne la deuxième langue étrangère, les garçons et les filles opèrent des choix différents (cf. notamment C8 et D8). Ce phénomène nous est plus difficile à interpréter.

Le choix des travaux manuels et des matières à option à l'école de base n'ayant pas de rapport avec l'orientation des études, il est plus intéressant d'examiner les choix effectués à l'école secondaire.

b. Choix des filières à l'école secondaire
et chances d'accès aux filières longues

Il y a quelques années, l'Office central de statistique suédois (SCB) a mis en place un projet dont le but est de mettre en évidence la sélection sociale successive aux différents niveaux du système d'enseignement. Le premier travail de ce projet a consisté à recueillir des renseignements concernant l'origine sociale des élèves ayant terminé l'école de base au printemps 1972 et leur activité au printemps 1973. L'étude a porté sur 7 500 élèves choisis au hasard. Ses résultats sont exposés dans un rapport publié en 1977. Quelques-uns de ces derniers sont résumés dans les pages qui suivent. Nous y examinerons successivement la relation entre l'activité après l'école de base et l'origine sociale, et entre celle-ci et l'accès aux filières de trois ou de quatre ans. Pour simplifier, nous désignerons celles-ci par "filières longues" (les "filières courtes" étant celles de deux ans).

Mais, auparavant, il faut préciser que, dans les comptes rendus des résultats, l'origine sociale des élèves est décrite avec la plus élevée des catégories socio-professionnelles (C.S.P.) du père et de la mère. Mais, en fait, cette répartition ne diffère pas beaucoup de la répartition selon la C.S.P. du père uniquement. Ainsi, par exemple, parmi les enfants qui, en 1970, étaient âgés de quinze ans, la C.S.P. du père était plus élevée ou la même que celle de la mère pour respectivement 54 et 30 %. Elle était moins élevée pour seulement 16 %. (cf. SCB, 1977, p. 19).

Origine sociale et activité après l'école de base

Selon le tableau 6:10, l'origine sociale a une grande influence sur le choix d'une activité après l'école de base. On observe, par exemple, que le pourcentage des élèves ayant poursuivi leurs études va de 91 % pour les fils et 84 % pour les filles de diplômés d'études supérieures à 60 % pour les fils et 61 % pour les filles de manoeuvres. Mais la différence entre les élèves des différentes C.S.P. est plus marquée dans le choix des filières. Ainsi, le pourcentage des fils de ces ouvriers et celui des fils de D.E.S. ayant choisi une filière longue sont respectivement 12 et 79 %. L'écart entre les deux catégories d'enfants dans les chances d'accès aux filières longues varie de 1 à 7.

TABLEAU 6:10

Répartition (en %) des élèves ayant terminé l'école de base en 1972
selon leur origine sociale, leur sexe et leur activité en 1973.

Activité	Catégorie socio-professionnelle du père		Diplômés d'études supér.	Hauts fonctionnaires	Autres fonctionnaires	Ouvriers qualifiés	Manoeuvres	Profession inconnue	Ensemble
	G	F							
<u>Etudes</u>	G		91	87	75	66	60	61	70
	F		84	78	74	68	61	65	68
Filières de 3 et 4 ans.....	G		79	55	31	20	12	15	27
	F		65	44	26	19	12	11	22
Filières "théoriques" de 2 ans ^a	G		5	14	18	11	10	8	12
	F		8	19	22	19	16	19	18
Autres études.....	G		6	18	27	35	37	38	30
	F		12	15	26	31	32	35	28
<u>Travail rémunéré</u>	G		9	11	18	24	32	28	23
	F		8	13	20	24	29	23	23
<u>Recherche d'un emploi</u>	G		-	1	2	2	3	1	2
	F		3	2	2	2	3	5	3
<u>Autre activité</u>	G		-	0	2	5	2	2	2
	F		0	2	2	3	4	7	3
<u>Activité inconnue</u>	G		-	2	3	3	4	7	3
	F		4	5	2	2	3	1	3
<u>Total (activités soulignées)</u> ...	G		100	100	100	100	100	100	100
	F		100	100	100	100	100	100	100

a. Les filières "théoriques" de deux ans correspondent à l'ancienne "école spécialisée complémentaire".

Source : SCB, 1977, p. 25.

Dans l'ensemble, parmi ceux qui ont continué leurs études, les garçons sont plus nombreux que les filles.

Parmi les enfants de manoeuvres, 32 % des garçons et 29 % des filles, contre seulement 9 % des fils et 8 % des filles de D.E.S., ont commencé à travailler immédiatement après l'école de base.

D'une façon générale, il existe un rapport entre le type d'enseignement choisi par les élèves, plus particulièrement par les garçons, et le type de profession exercée par leurs pères. Ainsi, tandis que la plupart des enfants de P.E.S. ont poursuivi leurs études secondaires dans une filière longue, les enfants d'ouvriers ont, le plus souvent, choisi une filière dispensant une formation professionnelle. Parmi ces derniers, les garçons ont, le plus souvent, choisi un enseignement préparant au travail dans l'industrie ou dans l'artisanat, tandis que les filles ont choisi un enseignement préparant au travail de maison, de soins, de bureau ou de commerce (cf. SCB, 1977, p. 24).

"Même le choix du travail montre une liaison avec le type de profession de leurs pères. Les garçons issus des familles agricoles étaient, plus souvent que les autres garçons, employés dans l'agriculture et la sylviculture. Les garçons dont les pères étaient commerçants ou artisans étaient, plus souvent que les garçons appartenant aux autres catégories socio-professionnelles, employés dans le commerce ou dans le bâtiment et l'artisanat. Pour les filles qui ont commencé à travailler après l'école de base, il ne semble pas exister une relation correspondante entre le type de profession de leurs pères et celui de leur propre profession."¹

Origine sociale et choix des types d'enseignements

Le tableau 6:11 rend compte des choix des types d'enseignements opérés par des élèves des différentes C.S.P. ayant accédé aux filières longues de l'école secondaire.

Le cycle d'études des filières des lettres, des sciences sociales et des sciences naturelles dure trois ans. Ces filières correspondent à l'ancien lycée. Elles se différencient, en conséquence, des autres filières par le fait qu'elles préparent surtout à la poursuite des études supérieures. D'où le nombre élevé des enfants de diplômés de ces dernières les choisissant : 69 % des garçons et 91 % des filles (cf. lig. 7 et 8, col. A), contre 44 % des fils et 73 % des filles de manoeuvres (cf. id., col. E).

1. SCB. "Influence de l'origine sociale sur le choix des études après l'école de base" (t.d.a.), in Pressmeddelande, 41, 1976, p. 2.

TABLEAU 6:11

Répartition (en %) selon l'origine sociale et le sexe des élèves ayant terminé l'école de base en 1972 et choisi les filières longues.

Filières de trois et de quatre ans		Catégorie socio-professionnelle du père		Diplômés d'études supér.	Hauts fonctionnaires	Autres fonctionnaires	Ouvriers qualifiés	Manœuvres	Profession inconnue	Ensemble
		A	B	C	D	E	F	G		
Lettres (L).....	1	G	7	3	5	4	6	10	5	
	2	F	28	26	32	18	31	21	28	
Sciences sociales (S).....	3	G	8	8	8	7	9	14	8	
	4	F	35	19	25	32	24	10	25	
Sciences naturelles (N)....	5	G	54	34	34	32	30	51	36	
	6	F	28	34	23	28	18	31	26	
Total (L, S, N).....	7	G	69	46	47	43	44	75	49	
	8	F	91	79	80	78	73	62	79	
Economie (E).....	9	G	12	19	15	13	17	-	15	
	10	F	8	13	15	22	27	38	17	
Technologie (T).....	11	G	19	35	38	44	39	25	35	
	12	F	1	8	5	-	-	-	3	
Total (E, T).....	13	G	31	54	53	57	56	25	51	
	14	F	9	21	20	22	27	38	21	
Total général.....	15	G	100	100	100	100	100	100	100	
	16	F	100	100	100	100	100	100	100	

Source : SCB, 1977, p. 26.

Instruction et profession des parents et accès aux filières longues

Dans le tableau 6:12 figurent les taux d'accès aux filières longues répartis selon la C.S.P. du père et celle de la mère à la fois.

Comme le montre le tableau, il existe de grandes différences dans les taux d'accès à ces filières non seulement entre les différentes zones, mais encore à l'intérieur de chacune de celles-ci. Il semble que la C.S.P. de la mère a plus d'importance que celle du père pour le choix des filières longues. On voit, par exemple, que celles-ci sont

TABLEAU 6:12

Taux d'accès aux filières longues des élèves ayant terminé l'école de base en 1972 répartis selon la C.S.P. du père et de la mère^a.

C.S.P. de la mère \ C.S.P. du père	Diplômés d'études supér.	Hauts fonctionnaires	Autres fonctionnaires	Ouvriers qualifiés	Manoeuvres	Profession inconnue	Ensemble
Dipl. d'ét. sup.	86	78	62	69	71
Hauts fonction.	..	56	52	29	34	50	48
Autres fonction.	..	74	37	34	21	30	31
Ouvriers qualifiés	..	59	30	21	15	21	21
Manoeuvres	24	20	13	13	14
Profession incon.	..	60	27	23	6	13	16
Ensemble	84	65	36	24	14	24	25

a. Chaque "zone" comprend les taux d'accès aux filières longues des élèves dont le père et la mère appartiennent à la même C.S.P.

Source : SCB, 1977, p. 28.

choisies par 59 % des élèves dont les pères sont ouvriers qualifiés et les mères "hauts fonctionnaires" (cf. p. 146), et seulement par 29 % de ceux dont les pères sont "hauts fonctionnaires" et les mères ouvrières qualifiées.

Comme on pouvait s'y attendre, le taux le plus élevé se rencontre parmi les élèves dont le père et la mère sont diplômés d'études supérieures (86 %), et le plus bas parmi ceux dont les deux parents sont manoeuvres (13 %), du moins dans le cas où la profession est connue.

Au lieu de la C.S.P. du père et de la mère, on peut considérer leur niveau d'instruction. C'est ce qu'indique le tableau 6:13.

Même dans ce cas, le niveau d'instruction de la mère semble avoir plus de poids que celui du père. Prenons, par exemple, le cas de l'ensemble des garçons et des filles. Parmi ceux dont les deux parents

TABLEAU 6:13

Taux d'accès aux filières longues des élèves ayant terminé l'école de base en 1972 répartis selon le niveau d'instruction du père et de la mère.

Niveau d'instruction de la mère Niveau d'instruction du père	Ecole primaire	Premier cycle (ou équival.)	Lycée (ou équiv.)	Ensemble
	<u>Garçons</u>			
Ecole primaire.....	18	41	67	21
Premier cycle (ou équivalent).....	42	40	66	41
Lycée (ou équivalent).....	51	67	79	66
Ensemble.....	20	45	75	27
<u>Filles</u>				
Ecole primaire.....	15	39	74	18
Premier cycle (ou équivalent).....	29	32	89	34
Lycée (ou équivalent).....	45	46	75	54
Ensemble.....	17	38	73	22
<u>Ensemble</u>				
Ecole primaire.....	17	40	71	19
Premier cycle (ou équivalent).....	36	36	81	38
Lycée (ou équivalent).....	49	57	77	60
Ensemble.....	18	42	74	25

Source : SCE, 1977, p. 29.

n'ont suivi que l'ancienne école primaire (six ou sept ans), seuls 17% ont continué leurs études dans les filières longues. Dans le cas où le père a fréquenté seulement cette école et la mère le lycée, le taux d'accès à ces filières atteint 71 %. Si, par contre, la mère n'a suivi que l'école primaire et le père a fréquenté le lycée, le taux est de 49 % seulement.

Considérons enfin la C.S.P. et le niveau d'instruction du père uniquement. Le tableau 6:14 fait ressortir une forte corrélation entre l'accès aux filières longues et les deux facteurs considérés. En effet, le taux d'accès à ces dernières pour les enfants dont les pères

TABLEAU 6:14

Taux d'accès aux filières longues des élèves ayant terminé l'école de base en 1972 répartis selon le niveau d'instruction et la C.S.P. du père^a

Niveau d'instruction du père C.S.P. du père	Ecole primaire	Premier cycle (ou équival.)	Lycée (ou équiv.)	Ensemble
	Diplômés d'études supérieures.....	.	.	71
Hauts fonctionnaires.....	41	50	54	48
Autres fonctionnaires.....	26	38	54	31
Ouvriers qualifiés.....	20	31	25	21
Manoeuvres.....	14	20	-	14
Profession inconnue.....	12	16
Ensemble.....	19	38	60	25

a. Les signes employés dans ce tableau sont expliqués à la page 12.

Source : SCB, 1977, p. 30.

appartiennent à une C.S.P. donnée augmente avec le niveau d'instruction de ces derniers (à l'exception d'un cas, inexplicable : celui des "ouvriers qualifiés"). Prenons, par exemple, la catégorie "autres fonctionnaires" : les taux d'accès aux filières longues des élèves dont les pères appartiennent à cette dernière et ont fréquenté l'école primaire, le premier cycle ou le lycée sont respectivement 26, 38 et 54 %.

c. Chances scolaires et choix des disciplines
dans l'enseignement supérieur

Dans le premier appendice de leur ouvrage intitulé Les héritiers, les deux sociologues français Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron consacrent un paragraphe à "L'origine sociale des étudiants français". Dans les premières lignes de celui-ci, ils précisent qu'ils ont "utilisé trois séries de statistiques concernant les étudiants", et les définissent comme suit :

"Le premier type de statistiques [...] décrit la part respective des étudiants issus des diverses couches sociales dans l'ensemble de la population étudiante et dans chaque discipline. Ces chiffres sont ceux dont on se sert le plus communément pour décrire l'inégale représentation des diverses couches de la société française dans l'enseignement supérieur" (p. 133).

Mais, remarquent les auteurs, "ces chiffres ne donnent qu'une idée très incomplète" de l'inégalité des chances devant l'éducation, "les catégories sociales les moins représentées dans l'enseignement supérieur se trouvant en même temps les plus nombreuses dans la population active". C'est pourquoi "on utilise fréquemment, pour caractériser les chances d'accès à l'Université, le rapport entre le nombre d'étudiants issus d'une catégorie socio-professionnelle donnée et le nombre de personnes actives de cette catégorie" (*ibid.*).

Même ce deuxième type de statistiques ne donne pas une estimation précise des chances scolaires. Seul le troisième type donne cette dernière. Il est exposé, par les auteurs mentionnés, dans un autre paragraphe, intitulé justement "Les chances scolaires" (p. 139). Dans celui-ci sont décrites les deux sortes de probabilités : la probabilité objective et la probabilité conditionnelle.

Par la première, on entend les chances "qu'a un enfant d'un sexe donné et dont le père a une profession donnée d'accéder normalement à l'enseignement supérieur". Elle "est fournie par le rapport :

étudiants inscrits pour la première fois [à l'Université],
originaires d'une catégorie socio-professionnelle donnée

cohorte¹ d'enfants issus de cette catégorie socio-professionnelle".

En ce qui concerne la probabilité conditionnelle, il s'agit des "chances qu'a un étudiant [...] d'une catégorie sociale donnée s'inscrivant pour la première fois à l'Université de faire tel ou tel type d'études". Les probabilités conditionnelles "supposent acquise l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elles s'expriment dans le rapport :

étudiants inscrits pour la première fois dans une discipline donnée, originaires d'une catégorie socio-professionnelle

étudiants issus de cette même catégorie socio-professionnelle inscrits pour la première fois à l'Université".

1. Le terme "cohorte" s'entend au sens démographique, c'est-à-dire : ensemble d'individus ayant vécu un événement semblable pendant la même période de temps ; ou, en l'occurrence, ensemble d'individus constituant le groupe d'âge auquel appartiennent les étudiants mentionnés (N.d.a.).

Pour notre étude, nous avons utilisé la première partie du premier type de statistiques — c'est-à-dire la part respective des étudiants issus des diverses C.S.P. dans l'ensemble de la population étudiante inscrite pour la première fois (cf. tabl. 6:15, col. A et A') — et la deuxième partie du troisième type — c'est-à-dire les chances conditionnelles (cf. *id.*, col. B, C, D et B', C', D'). Nous n'avons pas tenu compte des chances objectives, car nous n'avons pas pu obtenir des données permettant de les calculer.

Les colonnes A et A' du tableau 6:15 montrent que, après une période de vingt ans (de 1956 à 1976), la représentation des six premières C.S.P. a diminué, tandis que celle des trois dernières a augmenté. Pour celles-ci, c'est-à-dire les "hauts fonctionnaires", les "autres fonctionnaires" et les ouvriers (cf. p. 145), l'augmentation de la représentation est, respectivement, de 3,0, 0,9 et 3,3 %. Ces chiffres donnant seulement "une idée incomplète...", il aurait été plus intéressant de connaître les chances objectives de chaque catégorie. En ce qui concerne les chances (conditionnelles) d'accéder, notamment, aux facultés ("fermées") de médecine et d'odontologie, on remarque qu'elles ont diminué pour toutes les C.S.P.

Considérons maintenant la représentation des sexes. Il ressort de la dernière ligne des colonnes A - D que, en 1956/57, les femmes de toutes les C.S.P. étaient sous-représentées, aussi bien dans l'enseignement supérieur en général (36,9 %) que dans chaque faculté : droit (15,8 %), médecine (23,3 %), odontologie (25,3 %). Quelle était la situation vingt ans après ? Les colonnes A'-D' montrent qu'il y a eu une nette amélioration. Dans l'ensemble, la proportion de femmes dans l'enseignement supérieur est passée de 36,9 % à 46,9 %, soit une augmentation de 10 %. Cela fait espérer que, d'ici quelques années, le nombre de femmes et celui d'hommes inscrits dans cet enseignement seront égaux ou presque. Ceci est déjà le cas pour les enfants d'agriculteurs — où les femmes sont d'ailleurs en majorité —, d'instituteurs et d'officiers. Curieusement, les filles de fonctionnaires sont parmi les moins représentées. Mais la sous-représentation la plus marquée est celle des filles d'ouvriers.

Si l'on examine enfin chaque type d'enseignement, on constate que les femmes sont, dans l'ensemble, en majorité dans la faculté d'odontologie (52,2 %).

TABLEAU 6:15

Représentation (en %) des neuf C.S.P. dans la population étudiante inscrite pour la première fois dans l'enseignement supérieur et chances conditionnelles (id.) des étudiants en 1956/57 et 1975/76.

Catégorie socio-professionnelle du père	Sexe ^a	Année scol. 1956/57				Année scol. 1975/76			
		Représentation des différentes C.S.P.	Chances conditionnelles			Représentation des différentes C.S.P.	Chances conditionnelles		
			Droit	Médecine	Odontologie ^b		Droit	Médecine	Odontologie
		A	B	C	D	A'	B'	C'	D'
Agriculteurs.....	H	6,5	2,7	3,4	4,8	2,9	3,2	1,5	0,4
	F	3,0	—	2,8	1,4	3,4	2,2	1,1	1,3
	T	9,5	1,9	3,2	3,8	6,3	2,6	1,3	0,9
Instituteurs.....	H	3,1	3,6	4,9	5,8	1,3	4,1	4,4	3,2
	F	2,2	0,6	4,3	0,6	1,3	1,8	3,2	2,3
	T	5,3	2,3	4,7	3,6	2,5	2,9	3,8	2,8
Diplômés d'études sup...	H	11,6	8,8	15,5	4,2	6,2	7,7	7,0	2,0
	F	8,3	2,8	6,0	3,8	6,0	5,7	6,1	2,8
	T	19,8	6,3	11,5	4,0	12,2	6,7	6,6	2,4
Officiers.....	H	1,2	9,1	11,4	2,3	0,6	4,8	1,2	1,8
	F	0,6	—	10,0	—	0,6	4,6	2,0	2,6
	T	1,8	6,3	10,9	1,6	1,2	4,7	1,6	2,2
Directeurs.....	H	4,8	10,0	6,9	3,7	2,3	7,4	2,4	0,6
	F	3,1	4,4	4,4	1,8	1,9	7,4	2,3	0,6
	T	7,9	7,8	5,9	3,0	4,3	7,4	2,3	0,6
Commerçants.....	H	7,6	4,3	4,9	4,9	4,7	5,7	2,0	0,9
	F	4,7	1,8	1,8	2,1	4,1	3,4	1,9	1,7
	T	12,3	3,4	3,7	3,8	8,8	4,6	1,9	1,3
Hauts fonctionnaires....	H	9,3	5,9	6,9	3,8	9,3	6,4	2,4	1,8
	F	5,2	1,6	3,7	2,4	8,3	5,2	2,8	1,5
	T	14,6	4,4	5,8	3,3	17,6	5,8	2,6	1,7
Autres fonctionnaires...	H	6,2	4,9	4,0	3,1	6,0	4,4	1,9	1,4
	F	3,6	1,5	3,1	2,7	4,7	4,7	1,3	1,6
	T	9,8	3,7	3,7	2,9	10,7	4,6	1,6	1,5
Ouvriers.....	H	10,5	2,9	2,9	3,8	10,7	3,8	1,7	0,9
	F	4,8	0,9	0,6	1,4	8,0	2,9	1,3	1,5
	T	15,3	2,3	2,2	3,1	18,6	3,4	1,5	1,2
Profession indéterminée.	H	0,0	—	—	—	1,1	5,5	1,0	0,7
	F	0,0	—	—	—	0,6	4,2	1,2	—
	T	0,0	—	—	—	1,7	5,1	1,1	0,4
Pas de renseignements...	H	2,2	5,7	5,1	0,6	8,1	3,4	1,0	0,2
	F	1,5	0,9	1,9	2,8	8,2	2,8	0,4	0,3
	T	3,6	3,8	3,8	1,5	16,2	3,1	0,7	0,3
Total.....	H	63,1	5,6	6,8	4,0	53,1	5,1	2,4	1,2
	F	36,9	1,8	3,5	2,3	46,9	4,0	2,2	1,5
	T	100,0	4,2	5,6	3,4	100,0	4,6	2,3	1,3
Proportion de femmes....	F/T	36,9	15,8	23,3	25,3	46,9	41,2	43,9	52,2

a. Sexe : H = Hommes, F = Femmes, T = Total.

b. En 1956/57, cette faculté s'appelait "école dentaire supérieure".

Sources : G. BOALT et T. HUSÉN, Sociologie de l'éducation, Recherche et réforme dans le système scolaire suédois (t.d.a.), pp. 217-218 ; et données fournies par le SCB en janvier 1979.

A p p e n d i c e

Ne disposant pas de données statistiques plus récentes qui nous permettent de calculer les chances (objectives) qu'ont les enfants des différentes C.S.P. d'accéder aux enseignements secondaire et supérieur, nous nous contentons — pour donner au lecteur au moins une certaine idée — d'exposer, dans le tableau 6:16, des chiffres concernant des enfants nés en 1948. Ceux-ci ont terminé l'ancienne école primaire (de sept ans d'études) ou l'"école unifiée" (de neuf ans) entre 1962 et 1964.

TABLEAU 6:16

Répartition (en %) des enfants des diverses C.S.P. nés en 1948 et ayant au moins commencé des études au lycée et dans l'enseignement supérieur.

Catégorie socio-professionnelle du père	Ensemble des enfants nés en 1948	Jeunes ayant commencé des ét. au lycée	Jeunes ayant commencé des études sup.
Agriculteurs	14	16	9
Instituteurs	1	53	43
Diplômés d'études sup.	3	76	81
Officiers	1	71	61
Directeurs	1	51	95 ^a
Commerçants	10	24	18
Hauts fonctionnaires	9	49	43
Autres fonctionnaires	10	31	23
Ouvriers	51	12	11
Total	100		

a. Estimation vraisemblablement trop élevée.

Source : SCB, 1976, pp. 20, 21.

D'après ce tableau, 51 % de ces enfants sont nés de parents ouvriers. De ces mêmes enfants, seulement 12 et 11 % ont commencé respectivement des études secondaires longues et supérieures. Parmi les enfants de diplômés d'études supérieures, formant seulement 3 % du total, 76 et 81 % ont commencé respectivement ces deux enseignements. Ce

dernier chiffre fait supposer que quelques enfants de D.E.S. ont accédé à l'enseignement supérieur sans avoir fréquenté le lycée, pourtant seule voie, à l'époque, menant à ce dernier. Nous ne parlerons pas des enfants de "directeurs" (cf. p. 145), parce que le pourcentage de ceux ayant commencé les études supérieures est tellement élevé — par rapport à ceux ayant commencé le lycée — qu'il semble exagéré.

Nous exposons également, dans le tableau 6:17, la répartition des jeunes âgés de vingt ans et des inscrits dans l'enseignement supérieur au début des années 50 et à la fin des années 60.

TABEAU 6:17

Répartition (en %), par origine sociale, des jeunes âgés de vingt ans et des inscrits dans l'enseignement supérieur au début des années 50 et à la fin des années 60.

Groupe social	Répartition des jeunes âgés de vingt ans en 1954	Nouveaux inscrits dans l'enseignement sup. en 1953	Chances objectives	Répartition des jeunes âgés de vingt ans en 1968	Nouveaux inscrits dans l'enseignement sup. en 1968	Chances objectives	Quotients des chances objectives (col. F / col. C)
	A	B	C	D	E	F	
1	7	48	28	11	42	79	3
2	37	40	5	39	37	20	4
3	56	12	1	50	21	9	9
Total	100	100	4	100	100	21	5

Source : B. GESSER, "Le recrutement pour l'université et les grandes écoles" (t.d.a.), in SOU, 1971, pp. 143, 144.

En 1953, le pourcentage de nouveaux inscrits issus du groupe social (G.S.) 1 était presque 6 fois et 28 fois celui de nouveaux inscrits issus respectivement des G.S. 2 et 3 (cf. col. C). En 1968, il était presque 4 et 9 fois (cf. col. F). Pour les enfants des trois G.S., les chances objectives ont, en quinze ans, été multipliées respectivement par 3, 4 et 9 (cf. col. G).

Après avoir examiné l'influence de l'origine sociale sur l'éducation (plus précisément sur les résultats scolaires et le choix des études), voyons maintenant quelle influence cette dernière exerce sur le statut social.

C. INFLUENCE DE L'EDUCATION SUR LE STATUT SOCIAL

Celui-ci est la place qu'une personne occupe dans la structure sociale. Il est déterminé par le sexe, la situation professionnelle ou le milieu d'origine.

Dans un paragraphe (intitulé "L'éducation pour l'égalité") de son premier rapport, le groupe de travail de SAP-LO sur les questions de l'égalité déclare : "L'éducation est un des moyens les plus importants de changer la société. Les conditions de vie de l'individu sont déterminées, au plus haut degré, par l'éducation qu'il a reçue" (SAP, 1969, p. 59).

Dans cette dernière section, nous envisagerons la profession exercée par l'individu en relation avec l'instruction qu'il a acquise et le degré de mobilité sociale due à l'éducation.

1. Éducation et profession

a. Répartition des emplois entre les deux sexes

En principe, les femmes ont droit, nous l'avons vu (p. 74), à tous les types d'emplois, à l'exception de l'armée. Qu'en est-il en réalité ?

Dans les divers secteurs économiques

Comme le remarque l'Institut suédois, il existe, en fait, deux marchés du travail, l'un étiqueté "féminin", l'autre "masculin". Le premier se différencie du second, notamment, "par le fait qu'il comprend un éventail plus restreint de métiers. Une analyse d'environ 300 métiers a montré que près de trois quarts des femmes étaient concentrées dans 25 métiers seulement"¹. Dans les mines, l'industrie de

1. SI, "La femme en Suède", Feuilleton de documentation sur la Suède, FD 82, juil. 1976, p. 1.

fabrication et celle du bâtiment, par exemple, le pourcentage de femmes n'est que, respectivement, 9,2, 24,7 et 5,7 % (cf. tabl. 6:18).

TABLEAU 6:18

Répartition (en %), selon le sexe, de la population suédoise active
(au moins vingt heures par semaine) entre les principales
branches économiques en novembre 1975.

Branches économiques	Hommes	Femmes	Ensemble	Proportion de femmes
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche.....	8,2	3,6	6,4	21,9
Mines.....	0,8	0,1	0,5	9,2
Industrie de fabrication	35,1	18,2	28,6	24,7
Services d'électricité, de gaz et d'eau.....	1,1	0,3	0,8	13,6
Industrie du bâtiment.....	12,2	1,2	7,9	5,7
Commerce, restauration et hôtellerie.....	17,2	24,2	19,9	47,0
Transports, postes et télécommunications.....	9,1	4,1	7,2	22,3
Administration publique et autres services.....	16,0	48,1	28,4	65,4
Total ^a	100,0	100,0	100,0	38,7

a. Y compris les activités non spécifiées (0,2 % pour les deux sexes).

Source : SCB, 1978, p. 55.

Ce dernier est presque égal à celui des hommes seulement dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie (47,0 %), et il est supérieur dans l'administration publique et autres services (65,4 %). Cependant, même dans ces deux secteurs, les femmes sont minoritaires dans les postes de direction : leur proportion est respectivement 32,2 et 32,7 %. Dans les postes de direction des autres secteurs, leur proportion est encore plus faible. Dans l'industrie minière et celle du bâtiment, elle

est respectivement 2,8 et 1,3 %. Dans l'ensemble des branches économiques, la proportion de femmes occupant des postes de responsabilité est de 17,1 %, contre 82,9 % pour les hommes.

Si l'on examine la répartition par tranches d'âge des femmes actives, au moins à mi-temps (cf. tabl. 6:19), on remarque que, dans

TABLEAU 6:19

Répartition, par tranches d'âge et en % de l'ensemble de la population active (au moins à mi-temps), des femmes exerçant une activité professionnelle (id.) en novembre 1975.

Age	Total	Femmes	%	Age	Total	Femmes	%
16-19	180 400	86 616	48,1	45-49	360 203	149 054	41,4
20-24	370 641	166 660	45,0	50-54	379 523	150 824	39,7
25-29	474 046	179 078	37,8	55-59	331 489	121 497	36,7
30-34	457 472	161 248	35,3	60-64	224 569	68 443	30,5
35-39	363 769	135 838	37,3	65-	63 183	15 404	24,4
40-44	342 120	137 971	40,3				

Source : SCB, 1978, p. 53.

la tranche 16-19 ans, la proportion de femmes par rapport à l'ensemble de la population active est presque égale à celle des hommes (48,1 %, contre 51,9 %). Mais si l'on considère les trois tranches suivantes, on constate que cette proportion diminue jusqu'à 35,3 %. Ensuite, elle remonte jusqu'à 41,4 % dans la tranche 45-49 ans, puis redescend progressivement et, cette fois-ci, définitivement.

Comment peut-on expliquer la diminution du taux d'activité professionnelle des femmes âgées de 20 à 34 ans ? C'est, sans doute, parce que la plupart se marient et/ou ont des enfants entre ces deux âges. Or, dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui s'occupent de la garde de ces derniers. Mais pourquoi alors leur taux d'activité commence à baisser de nouveau à l'âge de 50 ans ? C'est, peut-être, parce qu'elles se retirent de la vie professionnelle plus tôt que les hommes (cf. Leijon, p. 55).

Si l'on désire connaître l'évolution de la proportion de femmes exerçant une activité professionnelle au cours de ces dernières années, on se reportera au tableau 6:20. Celui-ci fait apparaître que

TABLEAU 6:20

Evolution de la proportion de femmes exerçant une activité professionnelle (au moins à mi-temps) de 1960 à 1975.

Année	Total	Hommes	%	Femmes	%
1960	3 244 084	2 278 057	70,2	966 027	29,8
1965	3 449 897	2 290 391	66,4	1 159 506	33,6
1970	3 412 668	2 205 758	64,6	1 206 910	35,4
1975	3 547 415	2 174 782	61,3	1 372 633	38,7

Source : SCB, 1978, p. 61.

cette proportion est passée de 29,8 % en 1960 à 38,7 % en 1975, soit une augmentation de 8,9 % dans un intervalle de quinze ans.

Au Riksdag et dans l'administration

Le nombre de femmes ayant siégé au Riksdag entre les années 1933 et 1978 est presque insignifiant par rapport à celui de leurs collègues masculins (cf. tabl. 6:21). Cependant, pendant toute la période considérée, la représentation féminine s'est accrue lentement, pour atteindre 22,9 % du nombre total des députés.

En ce qui concerne les postes de responsabilités détenus par des femmes dans l'administration (nationale, régionale et locale), on peut faire les constatations suivantes. En 1975, par exemple, parmi les vingt membres du gouvernement, il y avait seulement cinq femmes, soit 25 % du total. La représentation des femmes dans les organes régionaux et locaux est aussi très faible. Aux élections départementales et municipales de 1966, par exemple, la proportion de femmes qui furent élues pour les conseils généraux et les conseils municipaux ne fut que, respectivement, de 12,1 et 12,0 % ; donc encore inférieure à celle des femmes élues aux élections législatives de la même année (12,5 %). Aux élections municipales de 1976, la proportion de femmes élues fut de 22,9 %.

TABLEAU 6:21

Nombre total des membres du Riksdag et évolution
de la proportion de femmes de 1933 à 1978.

Année	Total	Femmes	%	Année	Total	Femmes	%
1933	380	6	1,6	1968	384	51	13,3
1937	380	10	2,6	1969	384	53	13,8
1941	380	18	4,7	1970	384	51	13,3
1945	380	20	5,3	1971	350	48	13,7
1949	380	28	7,4	1972	350	50	14,3
1953	380	34	9,0	1973	350	50	14,3
1957	381	39	10,2	1974	350	75	21,4
1959	382	42	11,0	1975	350	75	21,4
1961	383	43	11,2	1976	349	79	22,6
1965	384	44	11,4	1977	349	80	22,9
1966	384	48	12,5	1978	349	80	22,9
1967	384	50	13,0				

Source : SCB, 1978, p. 41.

taux légèrement supérieur à celui de la représentation des femmes au Riksdag au cours de la même année (22,6 %).

Il en ressort que, jusqu'à nos jours, plus de trois quarts des postes dans le corps législatif et les organes exécutifs sont occupés par des hommes.

Malgré les constatations précédentes, il faut reconnaître que la Suède est un des pays occidentaux où le taux d'activité professionnelle des femmes est le plus élevé.

b. Sexe, niveau d'instruction, origine sociale, et différences de revenus

Sexe et différences de revenus

En général, les femmes sont moins payées que les hommes, même quand les uns et les autres exercent le même emploi. Il en est ainsi en dépit de la reconnaissance, depuis 1960, par la plupart des employeurs:

du principe "à travail égal, salaire égal". Dans l'industrie, par exemple, pendant toute la période de l'après-guerre, le salaire moyen des ouvrières a été seulement d'environ 70 % de celui des ouvriers (cf. tabl. 6:22). Une amélioration a eu lieu seulement à partir de 1963.

TABLEAU 6:22

Evolution, de 1946 à 1977, des revenus horaires moyens^a des femmes (en % de ceux des hommes) travaillant dans les industries minières et de transformation.

1946	66,8	1952	69,6	1958	69,0	1964	73,6	1972	83,6
1947	69,2	1953	69,1	1959	68,8	1965	74,9	1973	83,9
1948	70,5	1954	69,0	1960	68,8	1968	78,2	1974	83,8
1949	71,0	1955	69,2	1961	69,0	1969	79,1	1975	84,4
1950	70,3	1956	69,3	1962	70,5	1970	80,0	1976	86,6
1951	70,0	1957	69,3	1963	72,2	1971	82,0	1977	87,1

a. Y compris les heures supplémentaires, les primes de postes de nuit ou de jours fériés, l'indemnité de congé payé [...] et autres compléments.

Sources : De 1946 à 1965 : SR, p. 82 ; de 1968 à 1977 : SCB, 1978, p. 264.

Malgré cette dernière, les salaires des femmes restent encore inférieurs à ceux des hommes. Pourquoi les femmes sont-elles moins payées que ces derniers ? Les employeurs "tentent d'expliquer ces différences de salaire en disant que les femmes leur coûtent plus cher que les hommes" : les versements pour leur retraite "sont plus coûteux, dit-on", parce qu'elles prennent cette dernière plus tôt, "s'absentent plus souvent, etc." (Leijon, p. 55).

Même dans le secteur public une discrimination existe, bien que là aussi le principe de l'égalité des traitements ait été approuvé en 1947. En 1966, par exemple, la quasi-totalité (plus précisément 99,8 %) des 84 789 femmes fonctionnaires appartenaient à la classe de traitements inférieure (cf. tabl. 6:23). Et parmi elles, environ 90 % étaient dans les échelons les moins élevés (1-14).

Niveau d'instruction et différences de revenus

De 1966 à 1970, une commission désignée par le gouvernement suédois a mené une étude sur les bas revenus et leurs causes. Cette

TABLEAU 6:23

Répartition des fonctionnaires en classes de traitements
selon les échelons et le sexe au 1er octobre 1966
pour l'ensemble de la fonction publique^a.

Classe de traitement A (en pourcentage)			Classe de traitement B (en valeur absolue)			Classe de traitement C (en valeur absolue)		
Eche- lons	Hom- mes	Fem- mes	Eche- lons	Hom- mes	Fem- mes	Eche- lons	Hom- mes	Fem- mes
1- 9	10,7	58,2	1	-	-	1	2 138	42
10-14	52,6	31,6	2	1	-	2	459	4
15-19	21,2	6,6	3	105	12	3	148	2
20-24	9,8	2,9	4	2	-	4	99	-
25-29	5,7	0,7	5	2 467	94	5	71	1
			6	308	6	6	91	-
Total	100,0	100,0	7	7	-	7	2	-
			8			8	10	-
Nombre	141 855	84 628	Total	2 890	112	Total	3 018	49

a. La plupart des emplois de la fonction publique relèvent de la classe A des traitements (laquelle compte 29 échelons), les emplois supérieurs des classes B (7 échelons) et C (8 échelons). La classe B comprend essentiellement les fonctionnaires du niveau de chef de division adjoint, et la classe C ceux ayant au moins la position de chef de division. Montant des traitements mensuels en 1966 : la classe A : 1 000 C.S. à l'échelon 1 jusqu'à environ 4 000 C.S. à l'échelon 29 ; la classe B : 4 200 C.S. à l'échelon 1 jusqu'à 5 700 C.S. à l'échelon 7 ; la classe C : 5 800 C.S. à l'échelon 1 jusqu'à 10 000 C.S. à l'échelon 8.

Source : SR, p. 78.

commission a publié son rapport en 1970. Le premier volume de ce dernier rend compte, notamment, de la relation entre le niveau d'instruction et l'âge, et les revenus. L'exposé qui suit est donc extrait de ce rapport¹.

● Cas des salariés masculins

Le tableau 6:24 met en évidence des différences (ou des quotients) de revenus, à différents âges, entre des hommes ayant différents

1. Cf. SOU, Les revenus des Suédois, Rapport présenté par la commission d'étude des bas revenus, Première partie (t.d.a.), 1970, pp. 144-151, passim.

TABLEAU 6:24

Différences (quotients) de revenus, à différents âges,
entre des hommes ayant différents N.I.^a, avec ou sans
F.P., et travaillant à plein temps et toute l'année.

Age	Niveau d'instruction	3/1	5/3	7/5	4/2	6/4
25-34		1,14	0,97	1,60	1,15	0,98
35-44		1,20	1,12	1,59	1,21	1,17
45-54		1,32	1,09	1,60	1,34	1,14
55-64	}	1,48	1,14	1,59	1,49	1,21
65-						
Abstraction faite de l'âge		1,19	1,12	1,59	1,20	1,17

a. Niveaux d'instruction :

- 1 = Ecole primaire ou équivalent.
- 2 = Ecole primaire ou équivalent et F.P. d'au moins un an.
- 3 = B.E.P.C. ou équivalent.
- 4 = B.E.P.C. ou équivalent et F.P. d'au moins un an.
- 5 = Baccalauréat ou équivalent.
- 6 = Baccalauréat ou équivalent et F.P. d'au moins un an.
- 7 = Diplôme d'études supérieures.

Source : SOU, 1970, p. 147.

niveaux d'instruction (N.I.), avec ou sans formation professionnelle (F.P.).

Examinons d'abord les écarts existant entre les salaires des hommes n'ayant pas de F.P. (cf. N.I. "impairs" : 1, 3, 5 et 7). Les écarts entre les revenus des hommes titulaires du B.E.P.C. et ceux des hommes ayant fréquenté seulement l'école primaire sont les plus bas au cours des premières années de carrière, et augmentent ensuite avec l'âge. Ainsi, les hommes de 25-34 ans possédant le B.E.P.C. ont des revenus équivalant à 1,14 fois ou dépassant de 14 % (cf. $1,14 - 1 = 0,14$ ou 14 %) ceux des hommes du même âge n'ayant qu'une instruction primaire, tandis que, à l'âge de 55-64 ans, l'écart est de 48 %. Si nous comparons les salaires des hommes possédant le baccalauréat et ceux des hommes titulaires du B.E.P.C., nous remarquons qu'il n'y a pas de différence notable à l'âge de 25-34 ans. Celle-ci commence à exister à partir de l'âge de 35 ans seulement. Elle est comprise entre 9 et 14 %. Les diplômés d'études supérieures ont des revenus dépassant d'environ 60 % ceux des bacheliers.

Si nous considérons les écarts entre les salaires des hommes ayant une F.P. (cf. N.I. "pairs" : 2, 4 et 6, et col. 4/2 et 6/4), nous constatons le même modèle que ci-dessus.

Il peut être intéressant d'étudier l'effet de la F.P. sur le revenu. Les écarts entre les revenus des hommes ayant une F.P. et ceux des autres sont relativement importants, indépendamment du N.I. Selon la commission mentionnée, parmi les hommes ayant un N.I. primaire (niveaux 1 et 2), le B.E.P.C. (3 et 4) et le baccalauréat (5 et 6), les individus ayant une F.P. (2, 4 et 6) semblent avoir des revenus dépassant d'environ respectivement 11, 12 et 17 % ceux des individus ayant un N.I. correspondant, mais sans F.P. (1, 3 et 5) (cf. SOU, 1970, p. 148).

On peut enfin envisager les écarts entre les revenus des hommes ayant un N.I. primaire sans F.P. et ceux des autres. Autrement dit, on peut prendre les revenus des premiers comme base et les comparer à ceux des seconds. Le tableau 6:25 montre, notamment, qu'un diplômé d'études supérieures âgé de 55 ans a un revenu égal à 2,66 fois — ou, ce qui revient au même, un revenu dépassant de 166 % (cf. $2,66 - 1 = 1,66$) — celui d'un homme du même âge ayant effectué seulement les études primaires.

TABLEAU 6:25

Différences (quotients) de revenus entre des hommes ayant différents N.I. et ceux ayant seulement le N.I. primaire sans F.P., tous travaillant à plein temps et toute l'année.

Age	Niveau d'instruction	2/1	3/1	4/1	5/1	6/1	7/1
25-34	}		1,14	1,11	1,26	1,26	1,72
35-44			1,20	1,34	1,32	1,55	1,92
45-54		1,11	1,32	1,48	1,44	1,68	2,29
55-64		}	1,48	1,65	1,65	1,97	2,66
65-							
Abstraction faite de l'âge		1,11	1,19	1,32	1,32	1,55	2,10

Source : SOU, 1970, p. 148.

• Cas des salariés féminins

Contrairement au cas précédent, la commission d'étude des bas salaires n'a pas constaté, dans le cas des femmes, de relation entre l'âge et le revenu. La relation existe uniquement entre ce dernier et le N.I. Ainsi, par exemple, les revenus des femmes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures¹ dépassent d'environ 52 % ceux des femmes possédant le B.E.P.C.

Par ailleurs, les revenus moyens des femmes ayant soit le N.I. primaire avec F.P., soit le B.E.P.C. sans F.P., soit le B.E.P.C. avec F.P., soit le baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures égalent respectivement 1,12, 1,15, 1,25 et 1,71 fois ceux des femmes ayant effectué seulement les études primaires sans F.P. (cf. tabl. 6:26).

TABLEAU 6:26

Différences (quotients) de revenus entre des femmes ayant différents N.I. et celles ayant seulement le N.I. primaire sans F.P., toutes travaillant à plein temps et toute l'année.

Niveau d'instruction	2/1	3/1	4/1	<u>5 + 6 + 7/1</u>
Quotients des revenus	1,12	1,15	1,25	1,71

Source : SOU, 1970, p. 150.

• Salaires masculins et salaires féminins

Les métiers considérés traditionnellement comme typiquement "masculins" sont, en général, mieux rémunérés que ceux considérés comme "féminins", même si ces derniers exigent une formation aussi longue que les premiers.

Ainsi, les hommes ayant accompli des études primaires ont des revenus dépassant d'environ 60 % ceux des femmes ayant effectué les mêmes études. Il en est ainsi indépendamment de l'âge. Pour les autres N.I., les comparaisons doivent se faire à l'intérieur de chacune des différentes tranches d'âge, à cause de l'existence, chez les salariés mas-

1. Dans le cas des salariés féminins, les N.I. 5, 6 et 7 ont été regroupés en un seul niveau : 5 + 6 + 7, parce que, parmi les personnes faisant l'objet de l'étude, il y avait très peu de bachelières et de diplômées d'études supérieures (cf. SOU, 1970, p. 150, note 1).

culins, d'une relation entre ce dernier et le revenu. En ce qui concerne donc les autres N.I., les hommes ayant un niveau supérieur au B.E.P.C. et étant dans la tranche d'âge 25-34 ans ont des revenus dépassant d'environ 37 % ceux des femmes ayant un niveau et un âge correspondants. Dans la tranche 45-54 ans, l'écart entre les revenus des hommes et ceux des femmes est 76 %. Enfin, dans la tranche 55-64 ans, l'écart est 99 %. Autrement dit, en fin de carrière, un homme perçoit un salaire presque égal au double de celui d'une femme ayant le même âge et le même N.I.

Dans son rapport, la commission d'étude des bas revenus remarque que la limite vraiment significative entre les bas et les hauts salaires — par rapport à un certain montant — se situe entre les N.I. 1-4 d'une part et 5-7 de l'autre (cf. SOU, 1970, p. 19). Elle signale, en outre, que les hommes et les femmes ayant le N.I. 1 (école primaire) forment respectivement environ 58 % de l'ensemble des hommes et environ 50 % de l'ensemble des femmes travaillant à plein temps et toute l'année (cf. II., pp. 148, 150).

Il convient de rappeler que les données exposées sous la rubrique "Niveau d'instruction et différences de revenus" datent de 1966. Ces dernières sont, bien entendu, des différences moyennes, puisque, à l'intérieur même de chaque niveau d'instruction des écarts existent, bien que limités (cf. II., p. 259).

Origine sociale et différences de revenus

Selon Torsten Husén (1977, p. 16), au cours des années 50 et 60 a dominé, dans la plupart des pays industriels, une philosophie de l'éducation selon laquelle cette dernière était le facteur principal du progrès économique et de la promotion professionnelle. Ainsi — en ce qui concerne cette dernière —, un individu qui avait obtenu le baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures était considéré comme ayant beaucoup plus de chances d'avoir un haut revenu que celui qui, pour diverses raisons, avait dû se contenter de l'enseignement primaire ou du B.E.P.C. Mais au cours de ces dernières années, la théorie sur le rôle de l'éducation dans le développement économique d'un pays et dans l'accroissement du revenu d'un individu a été mise en question, grâce, notamment, à des données empiriques.

Selon le même auteur, des études effectuées en Suède

sur les chances d'un individu dans le domaine professionnel montrent que, contrairement à ce qu'on avait affirmé après avoir comparé uniquement les revenus moyens des individus ayant reçu une instruction courte à ceux des individus ayant reçu une instruction longue, l'éducation ne joue d'aucune façon le rôle prépondérant pour l'accroissement du revenu.

"La plus grande partie de la différence de revenus entre eux s'explique, non pas par la différence de niveau d'instruction, mais par celle d'origine sociale. Ceux qui atteignent un haut niveau de vie dans notre société le doivent [...] moins à l'instruction qu'ils ont reçue qu'à leurs parents" (Husén, 1977, p. 17).

Pour illustrer cela, Husén cite l'exemple suivant :

"Dans l'étude portant sur 1 500 personnes de Malmö, lesquelles ont été suivies depuis l'âge de 10 ans jusqu'à l'âge de 45 ans, on a constaté que le revenu du travail de celles issues du groupe social 1 et ayant effectué des études supérieures était le double du revenu de celles issues du groupe 3 et ayant fait ces mêmes études. De toute évidence, l'origine sociale se manifeste non seulement dans les chances scolaires, mais encore dans les chances sur le plan social en général" (p. 59).

Les affirmations de Husén semblent contredire celles de la commission d'études des bas salaires, selon lesquelles l'importance du revenu est liée au niveau d'instruction. En fait, il n'en est rien, puisque cette commission n'a pas étudié la relation entre l'importance mentionnée et l'origine sociale. Si elle l'avait fait, cela aurait permis de savoir à quels groupes sociaux appartiennent les quelque 11,5, 24,0 et 27,8 % de l'ensemble des individus travaillant à plein temps qui, bien qu'ils aient respectivement les niveaux d'instruction 1, 2 et 3 + 4 — donc situés en dessous de la limite séparant les bas et les hauts revenus (cf. supra, p. 189) —, avaient des revenus élevés ; ou les 1,7 % qui, bien que titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures (niveaux 5, 6 et 7) — donc situés au-dessus de la limite —, avaient de bas revenus (cf. SOU, 1970, p. 19).

2. Éducation et mobilité sociale

a. Notions préliminaires

Qu'entend-on par "mobilité sociale" ? C'est le passage des individus d'un groupe social à un autre. Autrement dit, "c'est le phé-

nomène du changement de statut social pour une personne ou pour un groupe et leur passage à une autre situation et à d'autres rôles" (Birou, p. 173).

Une des conditions de la mobilité sociale (ascendante) — appelée aussi promotion sociale — est le droit de tous à l'instruction, indépendamment de la position sociale des parents. Conformément à ce principe, tous les obstacles à l'éducation et tous les procédés sélectifs ont, on l'a vu (chap. V), été "supprimés" en Suède. Ainsi donc, l'éducation a été considérée comme un facteur non seulement de promotion professionnelle — c'est-à-dire de passage d'un emploi à un autre estimé supérieur et, en général, mieux rémunéré —, mais encore de promotion sociale. En est-il effectivement ainsi ? La réponse à cette question sera fournie dans les lignes qui suivent.

b. Degré de mobilité sociale due à l'éducation

En 1955, l'Institut suédois d'étude de l'opinion publique (SIFO) a interrogé des hommes suédois, échantillonnés au hasard, sur la profession de leurs pères ainsi que sur leur propre profession et éducation. L'échantillon comprenait 751 individus âgés de 25 à 55 ans. Toutefois, seuls 728 donnèrent des renseignements complets. Ceux-ci furent publiés en 1958 par Gösta Carlsson dans sa monographie intitulée Social Mobility and Class Structure.

La répartition selon le niveau d'instruction et le statut social des hommes interrogés figure dans le tableau 6:27. Parmi eux, 5,4 % appartenaient au G.S. 1, 45,5 % au G.S. 2 et 49,2 % au G.S. 3, alors que de leurs pères, appartenaient à ces trois groupes respectivement 5,9, 47,1 et 47,0 %. La mobilité a donc été plus descendante qu'ascendante.

Mais la relation entre le statut social du père et le niveau d'instruction du fils paraît plus révélatrice. Cette relation est exposée dans le tableau 6:28.

Pour la clarté de nos commentaires, reportons dans la figure 6:5 la matrice de mobilité sociale pour l'échantillon total et représentons graphiquement cette dernière dans la figure 6:6. Si nous examinons ces figures, nous remarquons que, parmi les hommes interrogés, 2,3 % du G.S. 1, 28,6 % du G.S. 2 et 31,7 % du G.S. 3, soit en

TABLEAU 6:27

Répartition selon le niveau d'instruction et le statut social des hommes interrogés par le SIFO.

Instruction des hommes interrogés			Statut social				
Niveau d'instruction	N	%	Groupe social	Père		Fils	
				N	%	N	%
Ecole primaire	607	83,4	1	43	5,9	39	5,4
Premier cycle (achevé ou non)	72	9,9	2	343	47,1	331	45,5
Lycée, enseign. supér. (id.)	49	6,7	3	342	47,0	358	49,2
Total	728	100,0	Total	728	100,0	728	100,0

Source : G. CARLSSON, p. 133.

TABLEAU 6:28

Matrices de mobilité sociale pour différents niveaux d'instruction et pour l'échantillon total interrogé par le SIFO. Chiffres en %.

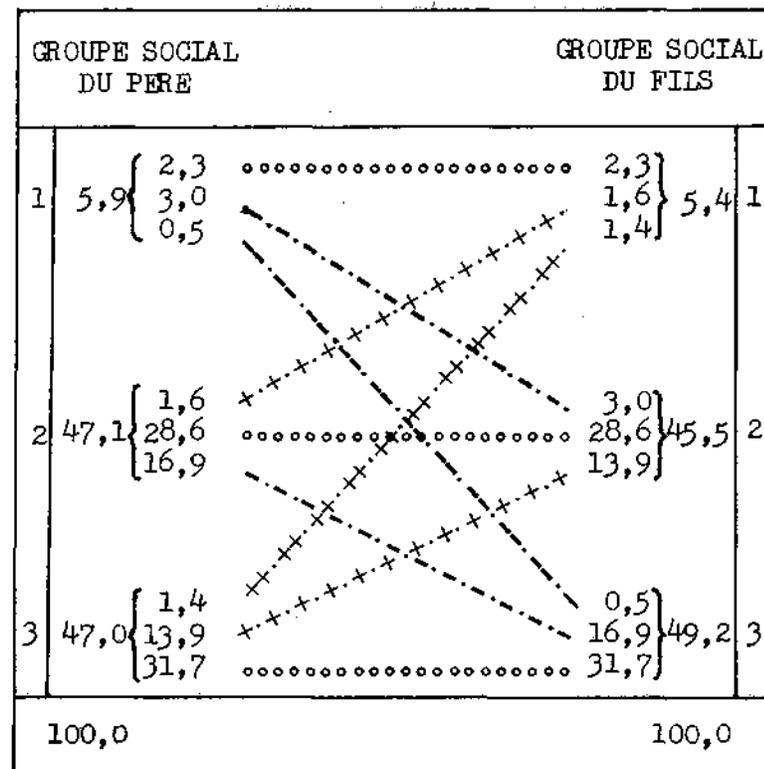
Groupe social du père	Niveau d'instruction du fils												Total des % pour le groupe social du père
	Ecole primaire			Premier cycle (achevé ou non)			Lycée, enseignement sup. (id.)			Echantillon total			
	G.S. du fils			G.S. du fils			G.S. du fils			G.S. du fils			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
1	0,3	1,1	0,4	0,8	1,4	0,1	1,2	0,5	—	2,3	3,0	0,5	5,9
2	0,7	21,6	15,9	0,1	3,8	0,7	0,8	3,2	0,3	1,6	28,6	16,9	47,1
3	1,0	12,0	30,5	0,1	1,5	1,2	0,3	0,4	—	1,4	13,9	31,7	47,0
T	1,9	34,6	46,8	1,1	6,7	2,1	2,3	4,1	0,3	5,4	45,5	49,2	100,0

Source : G. CARLSSON, p. 133.

G.S. PÈRE \ G.S. FILS	1	2	3
1	o 2,3	- 3,0	-- 0,5
2	+ 1,6	o 28,6	- 16,9
3	++ 1,4	+ 13,9	o 31,7

- o n'ont pas changé de groupe social.
- sont descendus d'un degré.
- sont descendus de deux degrés.
- + sont montés d'un degré.
- ++ sont montés de deux degrés.

FIGURE 6:5. Matrice de mobilité sociale pour l'échantillon total.



- n'ont pas changé de groupe social.
- sont descendus d'un degré.
- sont descendus de deux degrés.
- ++++ sont montés d'un degré.
- ++++ sont montés de deux degrés.

FIGURE 6:6. Illustration de la mobilité sociale descendante et ascendante.

tout 62,6 %, n'ont pas changé de G.S. Parmi les 37,4 % qui ont changé de G.S., 20,4 % sont descendus d'un ou de deux degrés de l'échelle sociale, et uniquement 16,9 % sont montés.

En conclusion, en 1955, la mobilité sociale ascendante était très réduite.

Une enquête réalisée plus récemment par l'Office central de statistique, et dont les résultats ont été publiés en septembre 1977 dans le rapport n° 6 de la série traitant des Conditions de vie en Suède (cf. supra, p. 45), révèle que la mobilité entre les différents groupes sociaux est, encore aujourd'hui, très réduite. Le rapport montre que, malgré les différentes mesures (notamment la gratuité de l'enseignement) visant à l'égalité des chances scolaires et sociales, "les enfants d'ouvriers deviennent ouvriers, et les enfants d'universitaires deviennent universitaires [...]. Il n'y a que 10 % des enfants d'ouvriers qui réussissent [à passer] de leur catégorie sociale à [...] une catégorie plus élevée" (cf. A.S., 182, p. 6).

